



2018

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DIRECTION TERRITORIALE DE GUYANE



Office National des Forêts

L'ONF Guyane est un acteur majeur de l'aménagement du territoire. Gestionnaire de 6 millions d'hectares de forêt domaniales en Guyane depuis plus de 50 ans, l'ONF a développé une solide expertise de la gestion multifonctionnelle des forêts. Pour cela, il a su concilier l'ensemble des usages en forêt qu'ils soient commerciaux ou domestiques tout en préservant la biodiversité exceptionnelle de ces écosystèmes.

2017 a été l'année des accords de Guyane à la suite des mouvements sociaux qui ont permis la mise en place de mesures vitales pour le maintien de la filière bois, 3^{ème} filière économique de Guyane.

2018 s'inscrit donc dans la droite ligne de ces accords avec la mise en place effective du tarif de rachat par les industriels de la biomasse des connexes de scierie modifiant ainsi le modèle économique de ces dernières mais aussi grâce à la mise en place de l'aide à la compensation des surcoûts qui touche tous les maillons amont de la filière. L'ONF dont le modèle économique est structurellement déficitaire en Guyane a engagé des négociations sur le prix du bois afin d'aboutir à un équilibre financier de la direction dès 2020.

Cette année a également été marquée par l'élaboration du Programme Régional Forêt Bois qui est le document cadre de la gestion des forêts qui remplacera les Orientations Régionales Forestières qui datent de plus de 10 ans.

La gouvernance de la politique forestière a été renouvelée, elle est placée sous la double présidence du Président de la CTG et du Préfet et l'instance de décision, la Commission Régionale Forêt Bois intègre désormais plus de représentants d'usagers et d'experts qu'auparavant. L'ONF a profité de cette nouvelle instance pour présenter un programme ambitieux de documents d'aménagements forestiers dont la seule activité de 2018 couvre 20% de la surface totale du domaine forestier permanent. 2018 a également été l'année de finalisation du plan d'aménagement de la forêt de Maripa-Soula en partenariat avec le Parc amazonien de Guyane et le début de la concertation sur la mise en place de la Directive Régionale d'Aménagement adaptée au contexte très singulier des forêts du Sud de la Guyane.

L'ONF poursuit son action en matière d'innovation avec une activité accrue de son pôle recherche et développement engagé sur de nombreux projets avec les organismes de recherche qui ont pour but de définir le futur modèle de plantations forestières, de construire les outils permettant de gagner en efficacité au quotidien afin d'améliorer le modèle de gestion durable et d'exploitation à faible impact notamment.

L'ONF construit également de nouveaux partenariats dans la gestion des espaces naturels comme au sein de la réserve du mont Grand Matoury tout en consolidant les relations avec les partenaires historiques comme le Centre Spatial Guyanais qui a choisi de confier à nouveau la gestion de son domaine à l'Office.

L'ONF est plus que jamais un acteur clé du territoire au service des guyanais, reconnu pour son expertise. Ce rapport d'activité est riche de témoignages mettant en exergue les multiples missions de l'établissement qui, pour certaines, sont peu connues du grand public.

Bonne lecture,

Julien Panchout
Directeur adjoint de l'ONF Guyane

4	INTRO	60	L'ONF, acteur dans la surveillance du territoire
6	Le mot d'Éric Dubois	62	Le suivi de l'activité minière
7	Les actions de l'ONF en 2018	65	La surveillance des activités en forêt
8	Des hommes et des femmes au service de la forêt	66	La surveillance de l'activité minière à travers les outils de géomatique
10	L'ONF impliqué dans la formation et l'insertion	67	L'aménagement du territoire
12	Les forêts gérées en Guyane		
14	Les principales données comptables en 2018		
16	MENER UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS ET DÉVELOPPER LA FILIÈRE BOIS	68	AGIR AU PLUS PRÈS DES POPULATIONS ET DES TERRITOIRES
18	L'ONF, acteur de la gestion durable des forêts guyanaises	70	L'ONF, acteur au service de la société
20	L'aménagement forestier, un document de gestion	72	L'activité d'arbre conseil
29	Prise en compte de la faune dans la gestion forestière	73	Les prestations biodiversité et analyse de la ressource
30	La certification d'une gestion durable : PEFC & FSC	74	L'ONF, un acteur qui valorise les savoirs faire traditionnels
33	L'ONF accompagne la production de bois	76	Chantier des maisons Aluku
38	L'approvisionnement de la filière bois	78	Un appui aux communautés amérindiennes
44	L'ONF, acteur dans la recherche et l'innovation	79	L'application Route de L'Art
46	La recherche au service de l'exploitation forestière	80	L'ONF, un acteur qui favorise l'accueil du public
49	Améliorer la connaissance sur la biodiversité	82	Les Travaux liés à l'écotourisme pour nos partenaires et clients
51	La recherche sur le terrain	83	L'accueil du public en forêt
52	La télédétection & la cellule SIG	85	Soutien auprès des écoles
		86	Soutien auprès des associations sportives
		87	Les grandes actualités éditoriales
54	PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT	88	Coopération sur le plateau des Guyanes
56	L'ONF, acteur de la protection des milieux	89	Le programme ECOSEO
58	Les grandes actualités des réserves naturelles nationales gérées et co-gérées	90	LES GRANDS ÉVÉNEMENTS 2018 EN IMAGES
59	Les réserves biologiques & la prise en compte de la biodiversité		

Crédits photographiques

Aurélien Cuvelier/ONF: Couverture, 15, 23 ; Caroline Bedeau/ONF: 10(2) ; Manon Lermurier/ONF: 11(2), 39, 44, 45, 84, 90(4) ; Bernard Gissinger/ONF: 16, 17, 27, 32, 54, 55, 56, 57, 62, 63, 64, 88 ; Julie Lepelé/ONF: 20, 35, 37 ; Marc Gayot/ONF: 24 ; Luc Ackermann/ONF: 33, 68, 69 ; Nathan Colot/ONF: 50 ; Alexandre David/ONF: 59 ; Oriane Blandel/ONF: 60, 61 ; Sébastien Linares/ONF: 67 ; Emmanuel Gorjux/ONF: 70, 71 ; Numa Faucherre/ONF: 78 ; Joseph Ateni/ONF: 82(1) ; A. Virassamy/PAG: 82(3) ; Laure Mazouin/ONF: 90(2)

Rédaction : Clémentine Boitin, Manon Lermurier ; Graphisme : Nathan Colot ; Impression : Print Éclair

INTRO

p.6 Le mot d'Éric Dubois

p.7 Les actions de l'ONF en 2018

p.8 Des hommes et des femmes au service de la forêt

p.10 L'ONF impliqué dans la formation et l'insertion

p.12 Les forêts gérées en Guyane

p.14 Les principales données comptables en 2018



Le mot d'Eric Dubois

Eric Dubois a été directeur de l'ONF Guyane pendant trois ans et demi de juillet 2015 jusqu'à la fin de l'année 2018.



Quel bilan tirez-vous de vos 3 ans à l'ONF ?

En tant que directeur, j'ai eu le sentiment d'avoir de grandes responsabilités et de traiter de grandes thématiques. J'avais la responsabilité de plusieurs équipes.

L'ordre de mission était de rétablir l'équilibre financier de la direction alors qu'auparavant, il était admis que l'ONF DOM était déficitaire. La cour des comptes avait quand même évoqué de sortir l'ONF des DOM. C'était une feuille de route difficile qui nous a obligé à serrer les vis sur certains sujets.

Mon rôle était normalement d'accompagner le développement du territoire dans de la gestion durable. Mais l'une de mes principales missions fut de rétablir l'équilibre financier de la direction. À l'époque, nous vendions du « bois à crédit » sauf que nous n'avons jamais récupéré l'argent dû. On a donc dû prendre des décisions telles que l'interdiction d'enlever du bois sans qu'ils ne soient payés. C'était une position délicate pour les acheteurs.

Qu'en est-il de la gestion durable ?

Je pense que l'on a progressé au niveau de la gestion durable avec notamment la nouvelle version de la charte forestière qui a permis de minimiser l'impact sur les milieux. Il y a eu une progression au niveau des aménagements forestiers sous la pression de PEFC avec la nouvelle équipe du service bois et gestion durable qui a permis de lever les non conformités de PEFC (notamment avec le travail de la Directive régionale du Sud Guyane). Le gros travail technique et politique fait sur l'impact de la desserte forestière (mise en place du schéma de desserte) sur les milieux a permis de montrer une diminution de l'impact en forêt.

C'est tout un tas de mesures indispensables qui ont été prises mais qui ne nous ont pas rendu populaire. Ces mesures ont pourtant permis de redresser la barre.

L'ONF avait un déficit de 1 million d'euros. Aujourd'hui, on a atteint un équilibre. On a pu avoir la confiance de la Direction générale et on a pu garder les effectifs.

Le but était en effet de préserver au maximum les effectifs et on a pu montrer qu'on pouvait réduire le déficit.

C'est cependant toujours une frustration au niveau des effectifs de ne pas pouvoir répondre à toutes les demandes. On compense ces faibles effectifs avec nos étroites collaborations et cela permet, d'un point de vue professionnel, de créer des rencontres et de les optimiser. En effet, on a de grande proximité avec les autres services de l'état tels que la DAAF, le PAG, l'ONCFS la DEAL, les forces armées de Guyane, la gendarmerie...

Que faites-vous aujourd'hui ?

Je suis toujours à l'ONF dans la direction territoriale Auvergne/Rhône. Il y a 1200 collaborateurs sur un territoire plus petit qu'en Guyane !

Quelles sont selon vous les points forts de l'ONF Guyane ?

Au niveau de l'innovation, nous sommes au point, vu la taille de la région. En effet, le service R&D garantit une utilisation de la technologie très efficace, ce qui est loin d'être aussi utilisé en métropole.

On est en Guyane française, dans une démarche d'innovation permanente avec la télédétection et la cellule SIG.

Jusqu'en 2017, nous étions également en étroite relation avec le représentant permanent de l'ONF international avec qui nous avons des relations fructueuses qui nous ont permis de nous enrichir dans nos pratiques.

Un autre point fort serait la grande collaboration avec les autres services de l'état : ONCFS, PAG, DEAL, DAAF, Gendarmerie, FAG...

Auriez-vous une anecdote à l'ONF Guyane durant vos 3 ans passés ?

J'ai beaucoup apprécié accompagner les ouvriers prospecteurs plusieurs jours en forêt, ce sont des expériences uniques. Je pourrais également bien évidemment citer ma première mission avec l'US Nature qui m'a permis de voir l'impact de l'orpaillage illégal. Il y a également des missions qui m'ont permis de partir aux Nouragues avec la directrice du CNRS. Ce sont des expériences inoubliables. En tant que directeur de l'ONF, on est facilement invité à droite à gauche et j'ai donc eu la chance de recevoir une invitation pour voir le lancement de la fusée Ariane.

Enfin, je pourrais citer le jour où j'ai accompagné Emmanuel Macron sur les sites Montagne d'Or et le retrouver Président après, ce fut assez étonnant !

En Guyane, l'ONF a de gros enjeux et on a donc le privilège de croiser des responsables d'État.

Votre coup de cœur ? La forêt, pouvoir avoir la chance de parcourir la majestueuse forêt tropicale. Cela nous rend d'autant plus sensible après.

Les actions de l'ONF en 2018

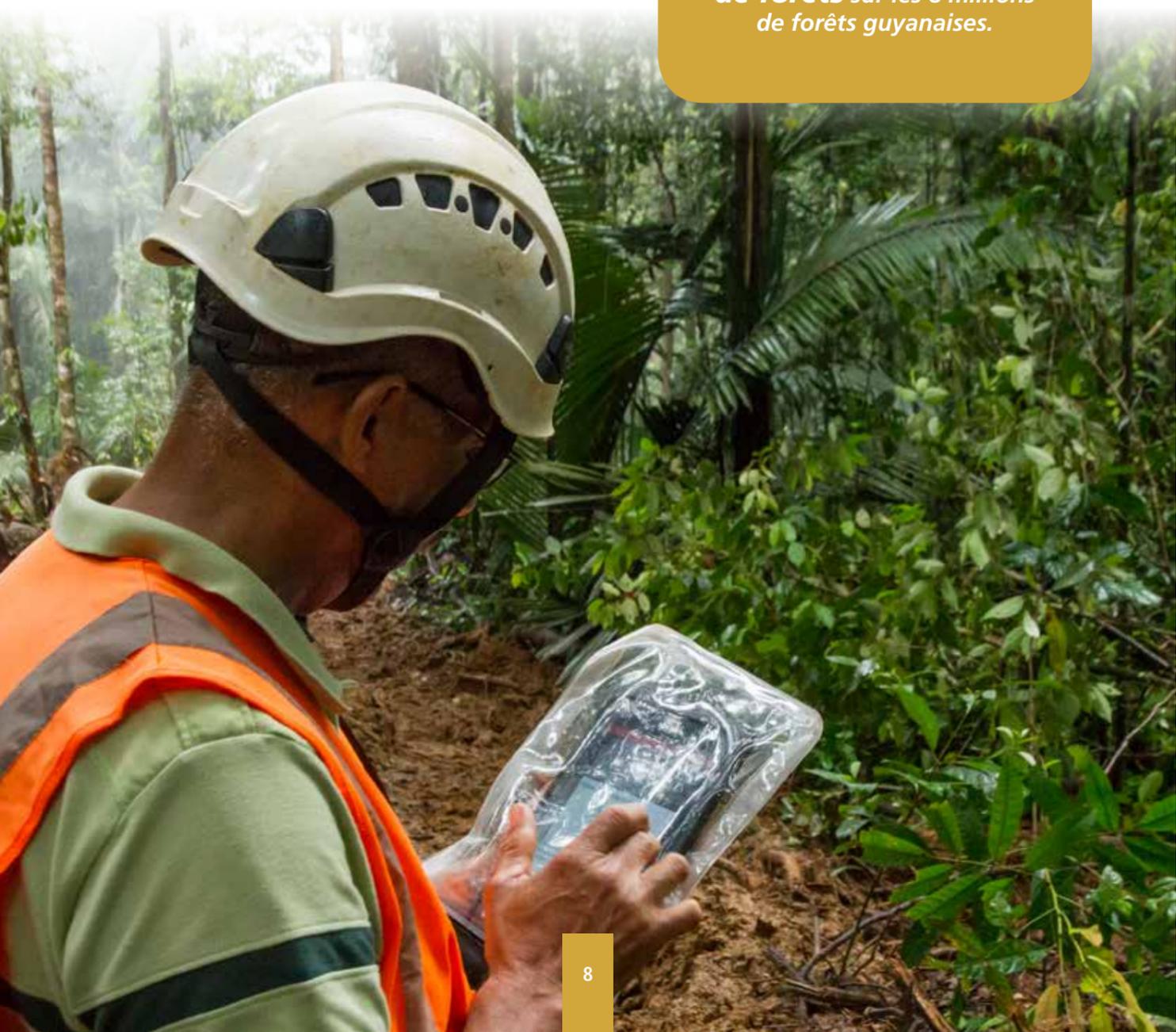


Des hommes et des femmes au service de la forêt

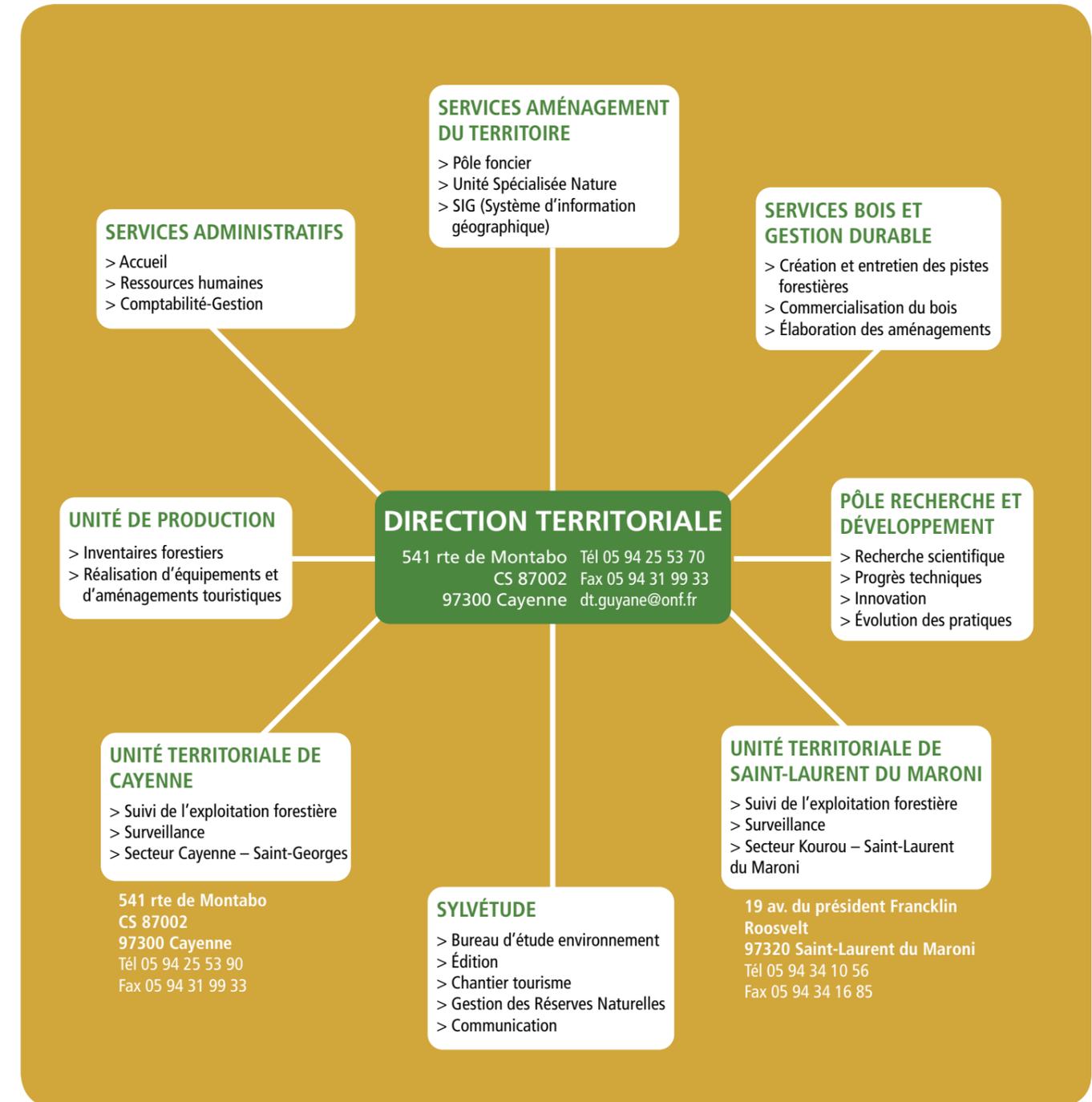
La direction de l'ONF Guyane se situe à Cayenne. La majorité des services y est rassemblée à l'exception de l'Unité territoriale de Saint-Laurent du Maroni. Les Unités territoriales de Cayenne et de Saint-Laurent du Maroni représentent l'ONF sur le terrain. Les agents patrimoniaux rattachés à ces unités ont un fort ancrage territorial et sont répartis à proximité des massifs forestiers dont ils ont la responsabilité. Des agents de l'ONF se déplacent régulièrement à Maripasoula, Papaïchton, Grand-Santi et Saül.



L'ONF gère en Guyane
6 millions d'hectares
de forêts sur les 8 millions
de forêts guyanaises.



ORGANISATION DE LA DIRECTION TERRITORIALE DE L'ONF GUYANE



L'ONF impliqué dans la formation et l'insertion

DES APPRENTIS OUVRIERS-PROSPECTEURS EN ALTERNANCE



L'ONF accueille des élèves du CFPPA du lycée agricole de Matiti en tant qu'apprentis afin de les former aux métiers d'ouvriers prospecteurs et à la reconnaissance botanique, sur des contrats d'apprentissage de 2 ans.

Ces apprentis préparent le diplôme du CAP Travaux forestiers au Lycée agricole de Matiti.

Ce parcours d'apprentissage est un véritable outil de professionnalisation pour ces élèves qui passent 60% de leur temps en entreprise et 40% en milieu scolaire.

L'ONF a accueilli 2 apprentis pour l'année 2018/2019.

L'ONF compte 7 maîtres d'apprentissage ouvriers-prospecteurs et le responsable de l'Unité de production, formés à l'encadrement.

À noter que 70% des ouvriers forestiers à l'ONF sont d'anciens apprentis, recrutés par l'ONF.

L'ONF, MEMBRE DU CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DU CFPPA DE MATITI

L'ONF s'implique dans la formation et l'enseignement pour apporter son regard de professionnel sur les besoins et les attentes de la filière forêt-bois.

Le responsable de l'unité de production de l'ONF est vice-président du conseil de perfectionnement du CFPPA de Matiti. Il est un relai auprès des responsables de formations et des enseignants et fournit la documentation qu'il a à disposition, selon les besoins.

DES INTERVENTIONS AUPRÈS D'ÉTUDIANTS UNIVERSITAIRES



L'ONF intervient dans le module de formation universitaire « Forêt-tropical-humide » porté par l'antenne d'AgroParisTech à Kourou, auprès d'étudiants futurs ingénieurs forestiers.

Des sorties de terrain sont organisées pour présenter la gestion et l'exploitation forestière en Guyane ainsi qu'une approche de l'écologie des forêts guyanaises.

MISE EN PLACE D'UNE FORMATION BOTANIQUE AVEC LE GRAINE GUYANE

L'ONF a dispensé une formation botanique dans le cadre du cycle annuel de formations de l'association Graine Guyane.

Sur 2,5 jours, la formatrice/botaniste a travaillé avec 10 stagiaires sur la détermination des arbres en Guyane, avec une sortie à l'herbier de Guyane, ainsi que sur le terrain, en forêt et sur le littoral.



RENCONTRE AVEC AIMÉ MOASSA, FORMATEUR AU LYCÉE AGRICOLE DE MATITI



Aimé MOASSA est formateur au lycée agricole et plus particulièrement au CFPPA, Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole.

Parlez nous du parcours d'apprentissage avec l'ONF.

Le CFPPA propose une formation de forestier en apprentissage avec l'ONF.

Au début, la formation de forestier s'est faite à la demande de l'ONF. En effet, ils ont demandé à former le personnel à des niveaux CAP. En 1999, c'est donc la mise en place des contrats de qualification. Le but de cette formation était donc d'avoir des jeunes formés avant d'entrer à l'ONF. Depuis 1999, le CFPPA est donc partenaire de l'ONF.

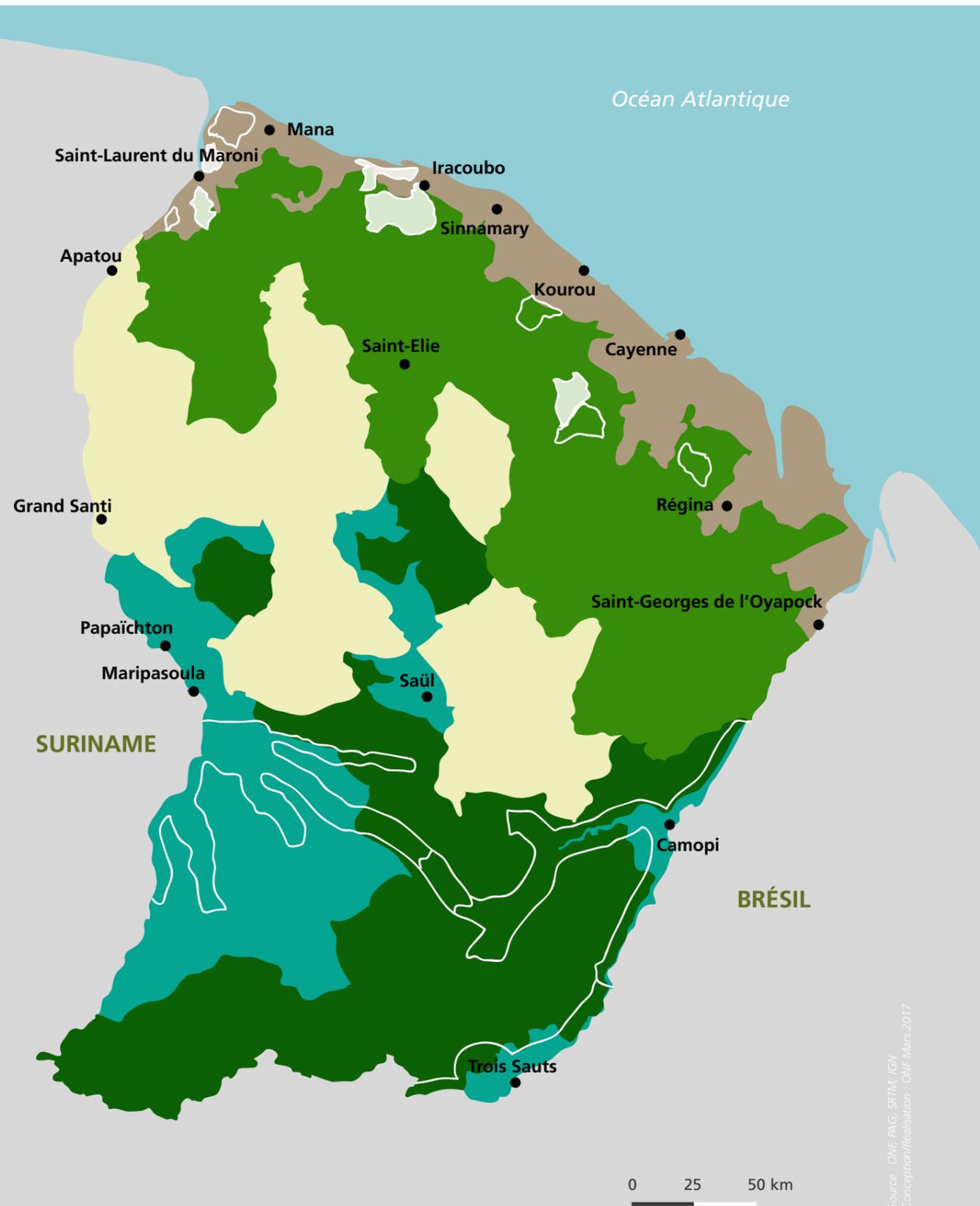
Les jeunes recrutés sont des jeunes attirés par le milieu forestier, par la désignation, par le travail en forêt et la rémunération garantie.

Pour rentrer en formation, ils sont positionnés par l'ONF et par le CFPPA pour leur aptitude à travailler en forêt. Les jeunes ont entre 17 et 18 ans et pendant leur apprentissage, ils passeront une semaine sur deux en forêt.

Les jeunes entrant en formation auront des enseignements généraux et des enseignements techniques et professionnels. Il y a un suivi de fait avec l'ONF. Chaque apprenti a un maître d'apprentissage. L'objectif est de former des jeunes adaptés à l'environnement de travail. Ces jeunes seront aptes à travailler en forêt avec de bonnes connaissances sur celle-ci.



Les forêts gérées durablement en Guyane



Sur l'ensemble de la Guyane, schématiquement cinq grandes zones se distinguent, soumises à des régimes particuliers. L'ONF est impliqué dans la gestion des milieux naturels et forestiers de quatre de ces cinq zones.

La forêt du littoral atlantique

400 000 hectares, intégrée dans la zone littorale, principal bassin de vie et de développement économique. L'ONF veille à une bonne intégration des enjeux forestiers et de biodiversité dans la politique d'aménagement du territoire et assure la surveillance des forêts de l'État.

Le domaine forestier permanent (DFP)

2,4 millions d'hectares de forêts relevant du Régime forestier, certifiés PEFC. Les plans de gestion de l'ONF permettent l'approvisionnement de la filière bois tout en participant à la protection et à la conservation d'écosystèmes remarquables ainsi qu'à l'accueil du public. Cet espace englobe les grandes réserves naturelles nationales des Nouragues, de La Trinité, du Mont Grand Matoury, de Kaw (pour partie), ainsi que les réserves biologiques intégrales de Lucifer Dékou-Dékou et des Petites Montagnes Tortue.

Les forêts de la zone intermédiaire

1,8 millions d'hectares entre le Parc amazonien de Guyane et le domaine forestier permanent: ces forêts ne relevant pas du régime forestier, sont aussi gérées par l'ONF qui effectue des missions de surveillance du territoire.

Les forêts de la zone d'adhésion du Parc amazonien de Guyane

Il s'agit de 1,4 millions d'hectares de forêts, gérées par l'ONF, qui contribuent à l'objectif de développement local durable par l'organisation de la commercialisation, du suivi des coupes ou encore de l'approvisionnement en bois. L'ONF participe également à la surveillance de ce territoire.

Zone «coeur de parc»

2 millions d'hectares de forêts gérées par le Parc amazonien de Guyane (PAG).

Zone de droits d'usage collectifs (ZDUC): ZDUC avec soutien de gestion par l'ONF droits territoriaux au profit des communautés de Guyane.



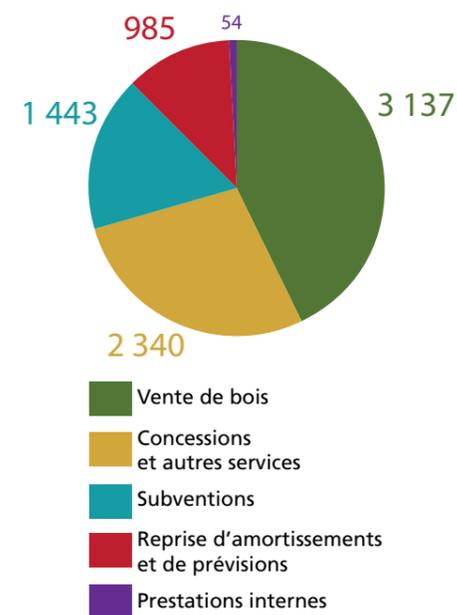
Les principales données comptables en 2018

	en k€
Production	4 580
Chiffre d'affaires :	5080
- Produits du domaine	3638
- Activités travaux et services	1443
Variations de stocks	- 511
Production immobilisée	11
Charges externes	- 2 526
Achats de produits	- 253
Achats de prestations	- 2 127
Frais généraux	- 146
Valeur ajoutée	- 116
Production	4 580
Charges externes	- 2 526
Subventions	2 340
Charges de personnel	- 4 464
Impôts et taxes	- 96
Excédent brut d'exploitation	- 112
Valeur ajoutée	- 166
Prestations internes	54
Autres charges et produits	- 314
Charges de gestion courante	- 62
Reprises exploitation	412
Reprises amortissement	572
Dotations exploitation	- 37
Dotation amortissement	- 299
Dotations travaux domaniaux	- 90
Résultat d'exploitation	- 426
Excédent brut d'exploitation	- 112
Autres charges et produits	- 314

Résultat net - 426

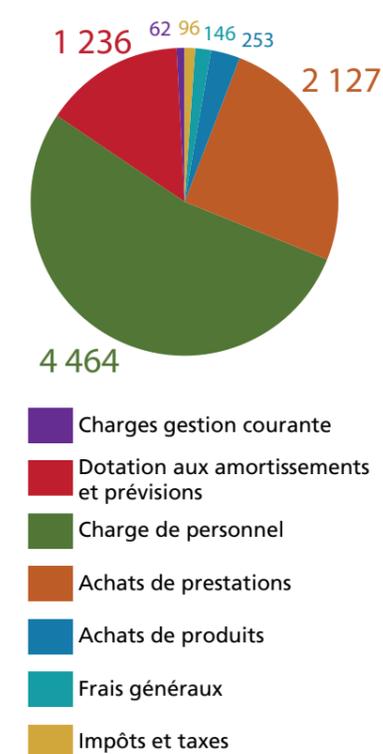
Produits ONF Guyane 2018 (en k€)

Total des produits : 7 958 k€



Charges ONF Guyane 2018 (en k€)

Total des charges : 8 385 k€



LES SUBVENTIONS

Les subventions d'exploitation : 2 340 k€

L'ONF perçoit principalement des subventions européennes (FEADER) et d'État (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Ministère de la Transition écologique et solidaire) pour la mise en place des aménagements forestiers, la désignation, les actions de recherche et développement et la gestion et co-gestion des réserves naturelles nationales. Une partie du financement d'État s'inscrit dans le cadre des Missions d'intérêt général - DOM (MIG-DOM).

Les subventions d'investissement : 1 340 k€

L'ONF a perçu en 2018 des subventions européennes (FEADER) d'investissement dédiées à 100 % à la création des pistes forestières.



**MENER
UNE GESTION
DURABLE
DES FORÊTS
ET DÉVELOPPER
LA FILIÈRE BOIS**



L'ONF, ACTEUR DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS GUYANAISES

p.20 L'aménagement forestier,
un document de gestion

p.29 Prise en compte de la faune
dans la gestion forestière

p.30 La certification d'une gestion durable :
PEFC & FSC

p.33 L'ONF accompagne la production de bois

p.38 L'approvisionnement de la filière bois



L'aménagement forestier, un document de gestion



QU'EST-CE QU'UN AMÉNAGEMENT FORESTIER ?

L'aménagement forestier est la **conciliation des demandes** de la société **et des enjeux** liés à la forêt, que sont :

- Les besoins économiques de la filière bois
- Les besoins économiques des autres filières (carrières ...)
- Les attentes des usagers : promenade, chasse, sport, développement touristique ...
- Les impératifs de protection : préservation de la diversité et de la quantité des espèces animales et végétales, préservation d'un équilibre écologique fragile, enjeux liés aux changements climatiques.

Les demandes de la société envers la forêt sont nombreuses et variées

L'aménagement forestier est **un document de planification** sur lequel s'appuie la gestion forestière à l'échelle de chaque forêt publique.

Cet outil technique permet d'appliquer localement, sur une échelle de 15 à 20 ans, les enjeux associés aux différentes fonctions de la forêt et les traduit notamment en programmes de travaux forestiers et de récolte de bois, déclinés et détaillés dans un document opérationnel, le Programme régional de mise en valeur forestière (PRMV).

Le PRMV planifie au niveau régional, sur une échelle 5 ans et révisé tous les ans, **les opérations suivantes** :

- Préviation des futurs aménagements
- Choix des zones à survoler au Lidar en prévision des aménagements (évaluer les surfaces exploitables, topographie de terrain pour les tracés des pistes...)
- Localisation de la ressource à exploiter (secteur, type d'essences...)
- Définition des tracés de pistes et opérations de création et entretien de pistes pour l'exploitation forestière.

Pour chaque forêt, son aménagement

CONCEVOIR UN AMÉNAGEMENT FORESTIER, UN TRAVAIL DE COLLABORATION - LES DIFFÉRENTES ÉTAPES



2018 : L'ANNÉE DES AMÉNAGEMENTS FORESTIERS

Les aménagements forestiers des **forêts domaniales de Mana, de Montagne de fer et de Paul Isnard** ont été envoyés au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour validation. Les aménagements des **forêts domaniales de Basse Mana, de Sparouine et de Kaw** ont été finalisés en 2018 mais envoyés au ministère en 2019.

Ces forêts s'étendent sur 484 217 ha.

Cela représente près de **20 % du DFP** qui a été aménagé en 2018. Ces aménagements viennent compléter ceux des forêts domaniales de Counamama, Bélizon et Régina Saint-Georges, les plans de gestion des réserves naturelles nationales (RNN) gérées et co-gérées par l'ONF, et de la Réserve biologique intégrale de Lucifer Dékou-Dékou à venir.

La forêt de Mana

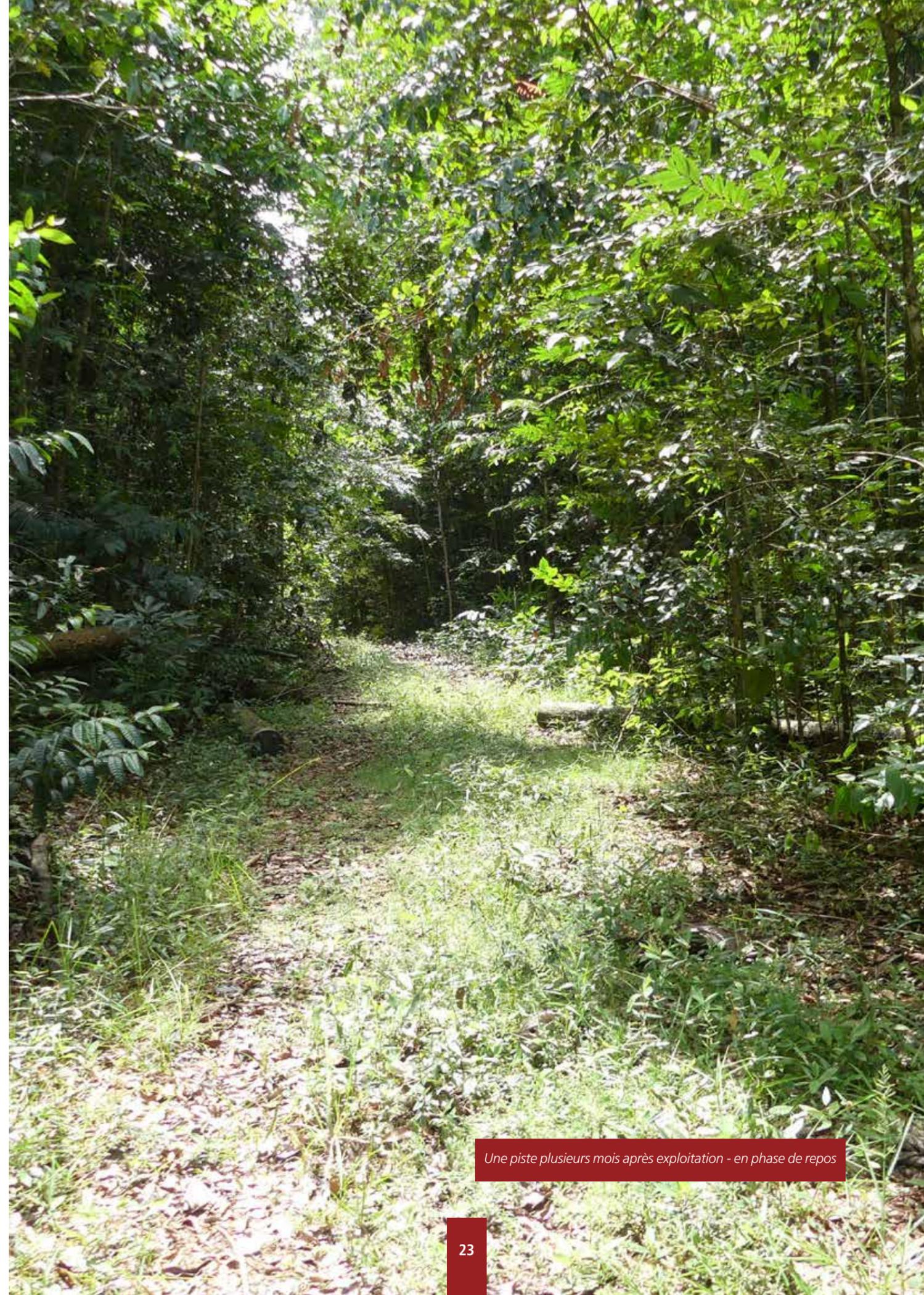
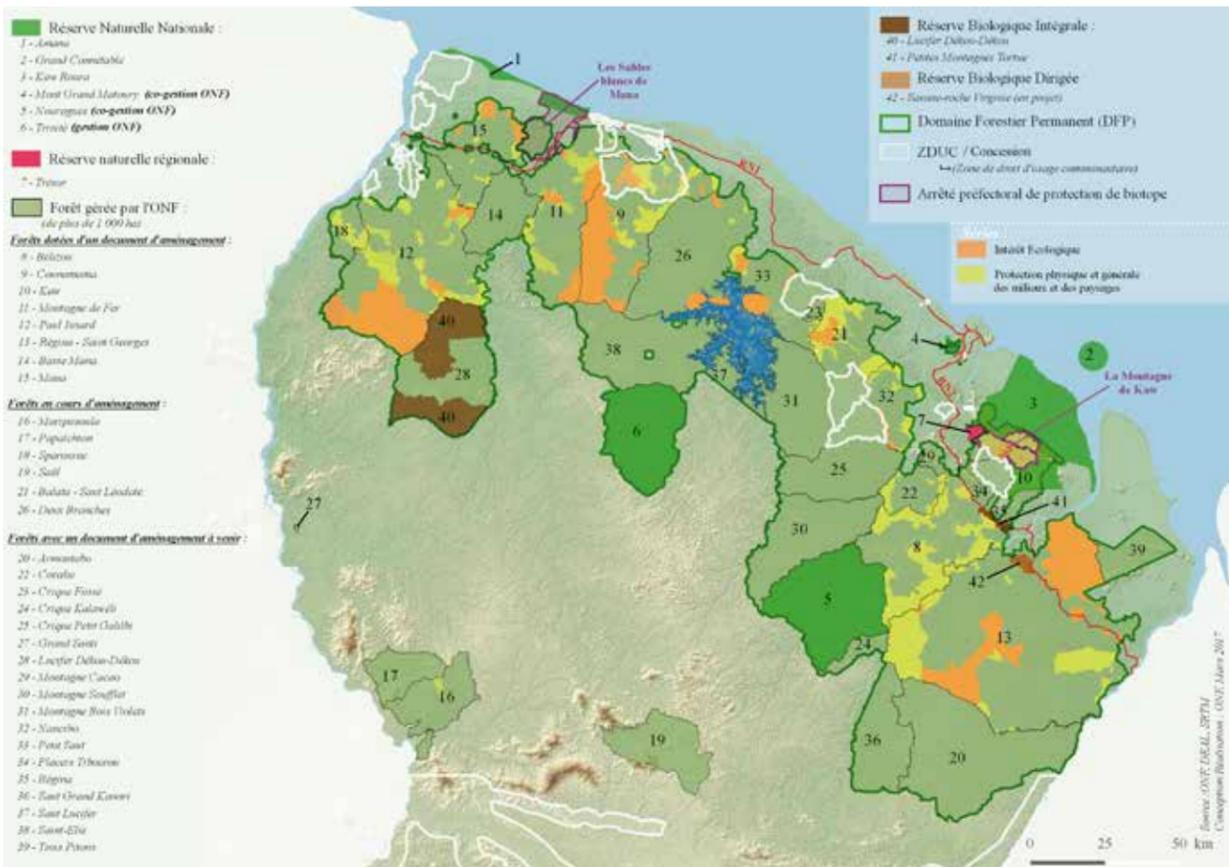
La forêt de Mana a été une forêt exploitée dans les années 1970-1980 jusqu'au début des années 1990. De ce fait, **l'ensemble de cette forêt est laissé en régénération** sur environ 65 ans (seule une parcelle est encore en cours d'exploitation). Selon les secteurs, la prochaine exploitation pourra se réaliser dès 2055.

1 112 479 ha de forêts (hors réserves) disposent d'un document d'aménagement validé ou en cours de validation par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA).

La forêt de Paul Isnard

65% de la forêt est classée en production, principalement pour l'exploitation forestière (selon les principes de gestion durable appliqués en Guyane) et 35 % est classée en protection pour ses intérêts écologiques et de protection des milieux et des paysages. **La moitié de la surface en production a été parcourue par l'exploitation forestière.** Le reste est aujourd'hui soit trop pauvre pour être exploité, soit en cours d'expertise pour évaluer son exploitabilité, sur la base du LIDAR.

Avec l'envoi de ces nouveaux documents de gestion au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, l'ensemble des secteurs d'exploitation forestière du DFP appartient à des forêts pourvues d'un document d'aménagement (Bélizon, Régina Saint-Georges, Montagne de fer, Counamama, Paul Isnard et Mana).



Une piste plusieurs mois après exploitation - en phase de repos



RENCONTRE AVEC GWLADYS BERNARD DE LA DAAF

(Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)



Gwladys Bernard, cheffe du service forêt et aménagement des territoires depuis septembre 2018.

Le service forêt et aménagement des territoires est constitué de 4 pôles. Un pôle forêt, un pôle foncier agricole, un pôle SIG et un pôle ingénierie publique.

Sur quel type de sujets collaborez-vous avec l'ONF ?

La DAAF travaille avec l'ONF sur deux de ses pôles : le pôle forêt et le pôle foncier.

Pour le pôle forêt, la DAAF collabore avec l'ONF sur la mise en œuvre de la politique forestière et sur les actions qui en découlent. La DAAF est également beaucoup en relation avec l'ONF au niveau des aides publiques. Elle travaille sur la mise en œuvre des missions de la MIG-DOM [Missions d'intérêt général - DOM]. La MIG-DOM correspond à des missions supplémentaires que le Ministère de l'outre-mer, le Ministère de l'écologie et le Ministère de l'agriculture confient à l'ONF dans les DOM. L'ONF intervient en effet en préparation des commissions d'attributions foncières en allant voir les terrains et sur la question de surveillance. Il existe une convention pluriannuelle déclinée par année par les objectifs assignés à l'établissement public. Dans le cadre de cette MIG, on demande notamment à l'ONF de faire de la surveillance hors du régime forestier [hors du DFP, dont les forêts relèvent du régime forestier].

Que pensez-vous de l'action de l'ONF sur les missions d'intérêt générale ?

L'action de l'ONF se passe très bien. Sur la MIG, il y a un suivi régulier et c'est conforme à ce qui est demandé. Heureusement que l'ONF est là pour certaines missions de la MIG-DOM comme la surveillance de la forêt.

LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS (PRFB)

Le PRFB est une déclinaison régionale du programme national de la forêt et du bois, auquel est annexé le schéma de desserte. L'objectif du PRFB est de préparer l'avenir de la forêt sur les 10 prochaines années.

Ce nouveau document remplacera l'ancien document stratégique de la politique forestière en Guyane, les Orientations régionales forestières de la Guyane.

Son élaboration a été lancée en avril 2017 [il a été approuvé par la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), le 4 Juin 2019 et il est en cours d'analyse et d'approbation par l'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable].

Il est piloté par la DAAF et la CRFB qui est co-présidée par le président de la CTG et le préfet.

Plusieurs ateliers ont été mis en place pour sa réalisation : des ateliers sur la plantation, sur la chasse, sur les mines, sur le tourisme, sur les zones isolées et sur les populations autochtones. L'ONF était présent à tous les ateliers et est membre de la CRFB. Un comité de pilotage, dont l'ONF fait aussi partie, suit et participe à l'élaboration du PRFB. Dans le cadre de ce programme, l'Office sera très certainement pilote d'un grand nombre d'actions.

UN SCHÉMA DE DESSERTE POUR L'APPROVISIONNEMENT EN BOIS

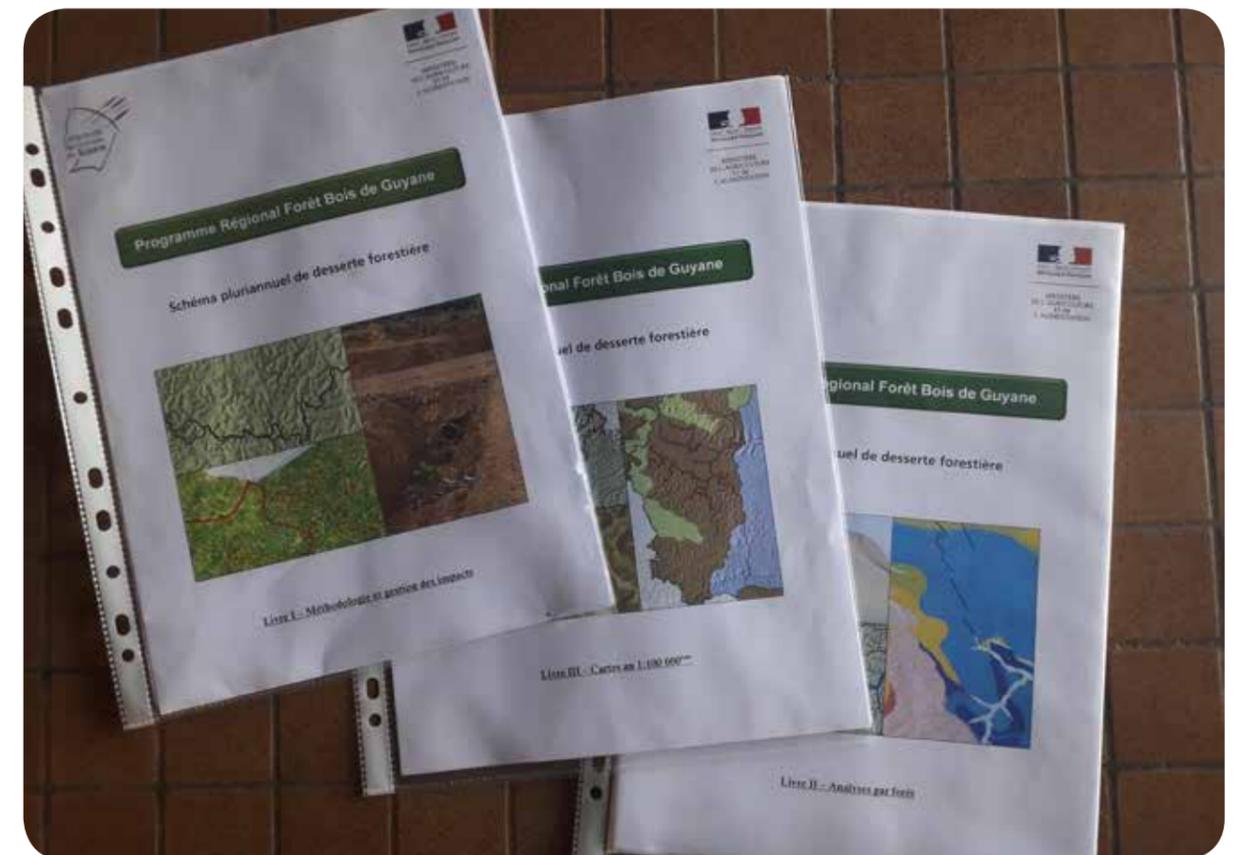
Ce schéma pluriannuel de desserte forestière, annexé au Programme régional de la forêt et du bois de la Guyane (PRFB, période 2019 – 2028) concerne l'adaptation de la procédure d'évaluation environnementale pour les plans, programmes et schémas, aux particularités de la Guyane. Il est élaboré par l'ONF pour répondre au besoin en approvisionnement en bois.

Le schéma de desserte détermine l'emplacement des routes et pistes forestières* pour se rendre sur les zones d'exploitation, en prenant en compte les données environnementales connues. Il est rédigé par les aménagistes de l'ONF, qui ont aussi réalisé les aménagements forestiers et donc le zonage des forêts.

La mise en place de ce schéma permet de **minimiser l'impact en forêt** mais aussi de **faciliter la circulation** pour les camions grumiers et autres véhicules professionnels en évitant, tant que possible, les zones humides, les fortes pentes ...

Le tracé de ces dessertes est affiné et retravaillé par les responsables pistes de l'ONF lors de la création d'une nouvelle route ou piste forestière, en s'appuyant sur des données Lidar et des repérages de terrain.

* Est considéré comme piste forestière tout tronçon de desserte en latérite permettant l'accès à une parcelle forestière en vue de son exploitation forestière





RENCONTRE AVEC DAVID ERB, RESPONSABLE URBANISME À MANA



En 2018, Julie VASSEUR, cheffe de projet aménagement, accompagnée d'Aurélié CUVELIER, responsable aménagement forestier et de Thierry BRETON, technicien forestier territorial en charge du triage de Saint-Laurent, a présenté la forêt domaniale de Charvein à deux agents de la mairie de Mana, David Erb (urbanisme) et Jean-Guy Bourdeau (patrimoine).

Nous avons de très bons échanges
avec les personnels de l'ONF

Quels sont vos liens avec l'ONF ?

La commune de Mana est en partie couverte par la forêt. L'ONF est donc un partenaire important pour la commune. De nombreux échanges ont en effet eu lieu entre l'ONF et la commune de Mana notamment en terme d'aménagement, de préservation de l'environnement ou encore d'orpaillage illégal. Les thématiques de l'aménagement forestier ont été abordées : composition de la forêt, potentialités touristiques pour cette forêt qui sera un jour entourée d'habitations, dispositifs de recherche en place, éventuels projets de la commune sur le secteur.

L'ONF est important pour de nombreux enjeux notamment pour la préservation de l'environnement mais également sur l'aspect d'étalement urbain sur les zones naturelles (mitage).

L'ONF aide également à trouver des solutions contre l'orpaillage en forêt sur la zone de Mana.

En 2018, M. Ackermann [conservateur de la Réserve naturelle nationale de La Trinité] est également venu nous présenter les activités de la réserve.

Nous avons de très bons échanges avec les personnels de l'ONF tels que M. Ackermann, M. Breton ou Mme. Vasseur, etc. On essaie de travailler intelligemment ensemble.



RENCONTRE AVEC PIERRE DÉSERT MAIRE DE RÉGINA-KAW

M. Désert a été maire de Régina-Kaw de 1977 à 2004 et réélu en 2018 (élections partielles après la dissolution du conseil municipal). Il n'a cependant pas quitté la mairie pendant toutes ces années et est resté au conseil municipal de 2004 à 2008 puis de 2008 à 2014.

La forêt de Régina est un bassin important pour l'exploitation forestière, comment voyez-vous cette activité ?

Il y a pas mal de problèmes au niveau des routes. En effet, les routes sont en mauvais état par le passage des camions à grumes et cela demande des réparations. Il y a des concessions depuis plusieurs années mais l'activité continue sur la route de Régina. On s'est rapproché de l'ONF depuis les élections. L'ONF interdit de prendre des morceaux de bois dans la forêt aux agriculteurs et ça je trouve cela inadmissible. Il y a beaucoup de répression. On devrait mettre en place des espaces de stockage

de bois à côté des scieries. Il n'y a en effet aujourd'hui plus de scierie à Régina. Cela fait donc beaucoup de routes pour les camions. L'état a repris toutes les terres après la colonisation et c'est aujourd'hui le plus grand propriétaire. L'ONF s'impose à beaucoup de choses.

Que pensez-vous du sentier de la Savane-roche Virginie, sur votre commune ?

C'est un sentier très fréquenté qui accueille beaucoup de touristes. C'est un plus pour la commune.

Et de la réserve naturelle des Nouragues [sur la commune et dont l'ONF est co-gestionnaire] ?

C'est une bonne chose pour la commune, il y a en effet pas mal de visites dont des scolaires.

Les relations ne sont pas mauvaises, ils passent régulièrement à la mairie. Le contact permet de garder une bonne relation.

L'ONF va poursuivre son travail de proximité avec le maire pour mieux faire comprendre ses missions et permettre un échange plus régulier.



RENCONTRE AVEC BERNARD SELLIER ADJOINT AU MAIRE DE SAINT-LAURENT DU MARONI



Bernard Sellier est adjoint au maire de Saint-Laurent du Maroni, chargé de développement durable et d'urbanisme opérationnel.

Il est en charge des réseaux et assainissement, ainsi que de l'agriculture et de la forêt.

Beaucoup d'actions mixtes sont mises en place par l'ONF et la commune.

Quelles grandes actions ont eu lieu en 2018 entre l'ONF et la commune ?

Fin 2017 et début 2018, le projet Forest Art, opération de l'ONF en forêt des Malgaches avec la commune associée a vu le jour. Ce projet correspond à la création d'un sentier de 2km700 avec des totems réalisés par 7 sculpteurs de bois. Ce sont des projets de coopération entre la mairie et l'ONF.

En septembre 2018, il y a eu la présentation de la commission foncière d'aménagement et d'urbanisme. Aurélié Cuvelier et Julie Vasseur sont venues présenter l'aménagement de Paul Isnard. Au total, 3 forêts domaniales ont été présentées. L'avis de la commune a été favorable.

Le 9 Novembre 2018, ce fut l'inauguration d'un plateau de gonfalo rose avec M. Breton, M. Timbal et M. Panchout. La mise en valeur de ce plateau fut accompagnée de l'inauguration d'une stèle en mémoire à Marc Gazel, grand ingénieur forestier qui a passé 26 ans en Guyane et est décédé en 2010. Ce fut un grand moment.

Quels sont les grands enjeux de la commune ?

Assurer un développement urbain en prenant en compte la dynamique démographique et développer une économie attractive en s'appuyant sur la potentialité du territoire.

UN CADRE DE GESTION POUR LE SUD DE LA GUYANE : LA DIRECTIVE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU SUD GUYANE

Un cadre de référence pour la gestion des forêts du Nord de la Guyane, incluant le Domaine forestier permanent (DFP) est en place depuis 2010, à travers les Directives régionales d'aménagement du Nord Guyane. Le territoire du sud/sud-ouest, aux enjeux et contexte différents, va se doter prochainement d'un cadre de référence pour cette gestion, adapté à son territoire. L'élaboration de la Directive régionale d'aménagement du Sud Guyane a été lancée en 2018 et le document est en cours de rédaction.

L'objectif de celle-ci est de développer les petites filières bois en leur garantissant un accès aux aides financières. La mise en place de la directive a commencé par un diagnostic du territoire. Un accent a été mis sur le dialogue avec les communes et les habitants.



RENCONTRE AVEC JULIETTE DANIEL ÉLUE À LA MAIRIE DE MARIPASOULA



Mme Daniel est l'élue déléguée aux affaires foncières, agricoles et forestières, depuis 2014, à Maripasoula. Elle suit les projets de la Directive d'aménagement du Sud Guyane et du plan de gestion de la forêt domaniale de Maripasoula depuis 3 à 4 ans.

Il y a une réelle pression sur la forêt. Il y a donc un besoin de fixation de règles et de fixation d'usage.

Quels sont les enjeux en terme d'aménagement pour la commune de Maripasoula ?

Aujourd'hui, les institutions ont noté que la commune évoluait très rapidement notamment au niveau démographique. Cette évolution entraîne donc des besoins en matière de logements notamment.

Il y a une réelle pression sur la forêt. Il y a donc un besoin de fixation de règles et de fixation d'usage.

Des méthodes participatives ont été mises en place pour ce projet. En effet, l'ONF a été à la rencontre des habitants à travers des ateliers de réflexion. Lors de ces ateliers, des problématiques comme le périmètre de la directive ont été évoquées. Les participants ont pu parler de leurs activités en forêt et leur vision de la gestion forestière. Les avis de tous les acteurs, des institutions publiques à la fédération des opérateurs miniers en passant par les habitants, ont été pris en compte.

Le but est de répondre aux problèmes de gestion accordant la DRA Sud Guyane et le cadre de gestion de l'ONF et donc d'assurer une cohérence dans les plans de gestion des forêts aménagées du sud de la Guyane.

Des ateliers ont eu lieu en 2018 à Saül et à Maripasoula.

Cela a débuté avec le PAG en 2015 autour d'une réflexion sur l'utilisation durable de la forêt.

Autour du bourg et tout au long de la route de Papaïchton, il y a un réel besoin de directives afin d'aménager au mieux. Le fait d'avoir un document régional permettra de délimiter les zones d'agriculture par exemple. Avant 2014, il n'y avait rien.

Quel est, selon vous, le plus du projet ?

Le plus du projet est que ça ne remet pas en question le plan de gestion local qui a été fait en premier lieu.

Quel est la plus grosse difficulté selon vous du projet ?

La mise en place des limites du territoire. Fixer les limites a pris du temps. Savoir quelles seront les zones agricoles, les zones forestières pour l'exploitation du bois, quelles zones à protéger, quelles pistes à créer...

Quels sont les enjeux de cette directive ?

Le principal enjeu est de lever des fonds. Si on n'a pas de cadre légal de gestion durable, on ne peut pas faire de développement. Le deuxième enjeu est de rester dans un cadre légal qui fixe des règles auxquelles on ne peut pas déroger.

On cherche à avoir une directive qui permettra de bien séparer les zones comme les zones touristiques, agricoles, etc.

Les enjeux majeurs sont bien sûr le développement économique du territoire et la protection de l'environnement.

On recherche pour cela à avoir une réelle maîtrise de l'espace. Il y a eu plusieurs ateliers pour produire le plan de gestion de Maripasoula. Ces ateliers se sont bien déroulés et prennent en compte tous les aspects de la coutume.

Prise en compte de la faune dans la gestion forestière

La faune sauvage est une composante indispensable du bon fonctionnement des écosystèmes forestiers guyanais. Là où plus de 80% des essences forestières sont disséminées par cette faune, on comprend toute l'importance de sa prise en compte pour le maintien d'un maximum de diversité forestière.

Outre la prise en compte des espèces protégées dans la gestion forestière, l'ensemble des routes forestières à usage exclusif sont physiquement condamnées à la fin des travaux d'exploitation permettant ainsi aux populations présentes dans les zones parcourues de se régénérer.



RENCONTRE AVEC FRANÇOIS KORYSKO, AGENT À L'ONCFS



François Korysko est responsable du dossier chasse à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), de la connaissance de la chasse et de la communication outre-mer.

Le permis de chasse c'est quoi ?

Le permis de chasser a été mis en place par la loi dite d'égalité réelle d'outre-mer du 28 février 2017 et se met progressivement en place en Guyane. Jusqu'au 1er janvier 2020, il est possible de le demander gratuitement sans examen et sans formation, par reconnaissance de l'expérience cynégétique des habitants. A la fin de l'année 2018, 4000 permis de chasser ont été délivrés.

Le travail sur la mise en place d'une formation adaptée au territoire se déroule en 2018 et en 2019. La formation porte principalement sur les manipulations d'une arme de chasse en toute sécurité, sur la connaissance de la réglementation et des espèces locales. L'objectif du permis de chasser, tel que voulu par le législateur, est de mieux contrôler la circulation des armes à feu et de former les futurs chasseurs à la sécurité.

La formation sera assurée par des chasseurs agréés par le Préfet. 21 centres de formation seront mis en place sur l'ensemble du département.

La mise en place du permis s'effectue en bonne intelligence avec les acteurs du territoire, dont l'ONF fait partie. Cet outil est un premier pas vers une organisation du monde de la chasse en Guyane.

La connaissance des agents de l'ONF est essentielle pour le travail de l'ONCFS. En effet le maillage territorial des agents de l'ONF assure une présence quotidienne dans les différentes communes et permet à l'ONCFS de bénéficier de conseils sur la connaissance du terrain et de ses acteurs, en particulier chasseurs.

La certification d'une gestion durable : PEFC & FSC



L'ONF œuvre depuis de nombreuses années avec la filière bois, pour une exploitation forestière à faible impact, c'est à dire en minimisant les impacts sur l'environnement, avec la prise en compte des conditions de travail en forêt et de la rentabilité des exploitations.

Dans cette dynamique, à la suite de près de 5 ans de concertation, les principaux acteurs de la filière bois ont signé, en 2010, une charte d'exploitation à faible impact, révisé en février 2016, qui est désormais une exigence minimale pour travailler dans le Domaine forestier permanent.

La certification PEFC des forêts du Domaine forestier permanent est la garantie pour le consommateur que le bois qu'il achète est issu d'une forêt gérée durablement et permet aux professionnels de la filière d'accéder à certains marchés exigeant du bois certifié.

QU'EST-CE QU'UNE FORÊT GÉRÉE DURABLEMENT ?

Une forêt en bon état sanitaire, qui se renouvelle et qui respecte sa biodiversité tout en produisant du bois. L'impact sur l'environnement se doit d'être minimisé. C'est une forêt qui tient compte dans son aménagement des coutumes et usages des populations locales.

C'est donc une forêt qui est exploitée dans le respect des règles de préservation et non pollution.

QU'EST-CE QUE LE LABEL PEFC ?

PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification Schemes) est un programme de reconnaissance des certifications forestières qui permet de garantir une gestion durable des forêts et une traçabilité du bois depuis la forêt jusqu'au produit fini. Pour assurer la fiabilité et la crédibilité du système PEFC, chaque maillon de la chaîne de certification (ONF, exploitants forestiers et scieurs) fait l'objet de contrôles réguliers par un organisme certificateur indépendant sur la bonne application des règles PEFC.

C'est un label qui certifie que le bois est bien issu d'une forêt gérée durablement et qui répond aux critères environnementaux de PEFC sur des produits commercialisés issus d'une gestion durable.

UN AUDIT ANNUEL DE PEFC

Un audit de la gestion forestière menée par l'ONF a eu lieu la première semaine de septembre 2018. L'ONF propose une liste de forêts précises et l'auditeur choisit les forêts à évaluer selon cette liste. Des points d'améliorations mineurs ont été soulevés durant cet audit, sur lesquels travaillera l'ONF.

QUELS SONT LES ACTEURS IMPLIQUÉS ?

Les acteurs impliqués sont les propriétaires et gestionnaires forestiers, les exploitants forestiers et les entreprises de la transformation du bois.

FUTUR PROJET DE L'ONF : ACQUÉRIR LA CERTIFICATION FSC

L'obtention de la certification FSC permettrait d'ouvrir de nouveaux marchés à la filière bois, particulièrement à l'international. Un travail a été mené en juin 2018 sur la faisabilité de relancer [1ère évaluation en 2010/2011] un processus d'élaboration d'un référentiel adapté aux spécificités de la forêt guyanaise et de ses acteurs. Le Directeur technique de FSC France, Guillaume Dahringer, et Nicolas Perthuisot, consultant international et auditeur FSC, sont donc venus à la rencontre des acteurs guyanais en juin 2018, afin d'échanger sur la certification FSC, les enjeux et bénéfices pour la forêt guyanaise et la filière forêt-bois, ainsi que les impacts sur les acteurs.

La décision de relancer le processus sera prise par les acteurs guyanais en lien avec FSC France



RENCONTRE AVEC PAUL EMMANUEL HUET, DIRECTEUR DE PEFC FRANCE



PEFC a été créé en France par les propriétaires forestiers en 1999 suite à la volonté de se regrouper afin de faire valoir les bonnes pratiques en exploitation forestière.

La création de ce label a permis de garantir le respect du bois et sa traçabilité.

En 2001, PEFC devient un programme de reconnaissance internationale.

Depuis quand les forêts de Guyane sont certifiées PEFC ?

La certification PEFC régionale en Guyane date de 2012. C'était une demande faite par l'ONF. La forêt guyanaise était et reste encore la seule forêt tropicale en France à être certifiée dans le cadre PEFC. Il a presque fallu « créer un autre système » afin d'adapter du mieux possible la certification aux forêts guyanaises.

Selon vous, qu'a permis l'obtention de ce label ?

C'est une garantie donnée aux bois pour les exploitants et les forestiers.

Cela prouve que les forêts sont exploitées selon des règles qui prennent en compte les droits des communautés locales, l'environnement, la filière bois et le cycle de la forêt.

Ce label permet également d'avoir accès à chaque maillon de la chaîne et d'avoir donc accès à la traçabilité du bois. En effet, tous les maillons doivent être certifiés PEFC.

Nous souhaitons garantir une exploitation à faible impact. Lors des chantiers d'exploitation, nous allons donc prendre en compte la présence des cours d'eau par exemple, faire attention aux techniques d'abattage établies, etc.

Quelles améliorations ce label a-t-il apporté à la filière ?

Une amélioration au niveau de la sécurité des chantiers. Les forestiers travaillent selon un cadre plus sécuritaire.

Les populations autochtones sont prises en compte : leur existence, leurs modes de vie, leurs droits.

Une amélioration d'un point de vue environnemental : l'impact au sol est minimisé.

Que pensez-vous du modèle guyanais ?

Le modèle guyanais est pour moi un modèle permettant une vraie planification forestière avec des plans d'aménagement. C'est un modèle qui prévoit des rotations. Ce sont des éléments forts et très encadrés. Ce sont des points importants pour le modèle d'exploitation. Il permet une anticipation de la gestion forestière et de prendre en compte l'aspect environnemental.

Quel est le rôle de l'ONF dans la mise en place du label PEFC ?

L'ONF est membre de l'association PEFC France et est présent depuis le tout début. C'est un membre fondateur de PEFC avec qui nous avons toujours eu de bonnes relations. C'est en effet un membre fort du bureau avec qui nous avons des échanges réguliers.

Que pensez-vous du passage à la certification individuelle ?

Cela n'a pas d'impact sur les exigences à respecter. Aujourd'hui, en France, c'est l'EAC qui pilote une certification de groupe pour plusieurs propriétaires.

En Guyane, le seul acteur était l'ONF avec deux, trois exploitants forestiers. L'EAC (Entité d'Accès à la Certification) est un groupement de participants à la certification de la gestion forestière durable PEFC dotée de la personnalité morale. Cet EAC était déjà quasiment réduite à l'ONF, ce qui expliquerait pourquoi l'ONF est passé à une certification individuelle.

L'ONF Guyane a souhaité passer à une double certification : PEFC/FSC.

Que pensez-vous de FSC? Est-ce un label concurrent ?

Oui, c'est un label concurrent car il est situé sur les mêmes zones mais il faut savoir qu'en France, 100% des forêts domaniales sont qualifiées PEFC et c'est une fierté dans laquelle l'ONF s'engage.



RENCONTRE AVEC GUILLAUME DAHRINGER



Qu'est ce que le label FSC ?

La création de FSC a débuté en 1993. Il existe déjà depuis 25 ans.

Il a été créé par une chambre économique, une chambre environnementale et une chambre sociale qui ont un poids égal sur la prise de décision FSC.

FSC, c'est une association à but non lucratif qui permet de promouvoir la gestion des forêts du monde.

C'est la première organisation internationale créée.

Pour ce faire, le système de certification se base sur des principes écoresponsables qui reprennent les différents enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Les principes sont valables partout dans le monde pour définir la gestion forestière responsable. Pour vérifier que ces critères sont bien respectés, des indicateurs sont mis en place. Ces grands principes sont valables partout mais la façon de vérifier ces principes est propre à chaque pays. En effet, la gestion de la forêt en Guyane n'est pas la même qu'une forêt en Russie par exemple.

FSC international a été créé en 1993 mais « FSC France » ; le bureau français, est présent que depuis 2006.

On est en train de définir les indicateurs pour la Guyane. Une fois terminé, l'ONF décidera d'appliquer ces indicateurs ou non.

Un groupe de travail est mis en place et doit s'assurer que l'ensemble des acteurs de Guyane soit représenté dans les indicateurs.

Il y a plusieurs réunions dans l'année pour bien donner la parole à tous sur le travail des indicateurs. On travaille sur des indicateurs, on les propose et si c'est validé, on les teste en forêt. Ensuite il y a une deuxième phase de consultation publique qui aura lieu l'année prochaine.

La validation aura lieu le premier semestre 2020.

La certification FSC est un outil, basé sur les exigences du marché, qui vise à promouvoir à travers le monde une gestion responsable des forêts.

Quel est l'intérêt selon vous d'avoir une double certification ?

- Plus de reconnaissance à l'échelle internationale : en terme de marché, un label FSC peut être utile pour le développement de la Guyane. En pensant au développement à long terme en Guyane, ce label permettrait l'ouverture des marchés.
- Plus de reconnaissance dans un certain nombre de pratiques et permettrait le partage de pratiques avec les autres pays.
- C'est une amélioration du label PEFC.

Pour vous, quel est le rôle de l'ONF dans la certification FSC en Guyane ?

L'ONF a un rôle important parmi les autres acteurs de gestion forestière. En effet, un certain nombre de pratiques de gestion, de planification, d'exploitation est réalisé par l'ONF notamment le travail de cartographie qui est très intéressant. Cela pourrait permettre un partage de bonnes pratiques avec les autres pays du monde.

L'ONF est-il bien investi ?

L'ONF est bien investi dans la définition des indicateurs. On a en effet eu de très bonnes discussions et interventions avec l'ONF Guyane qui nous permet de faire un très bon travail de préparation et d'avoir une bonne connexion avec tous les acteurs de Guyane.

Quelle vision de l'exploitation forestière de Guyane avez-vous ?

Le processus est de bonne qualité dans l'aménagement et l'exploitation. En effet, la planification d'exploitation est assez exemplaire pour beaucoup de pays du monde avec notamment les outils de cartographie utilisés qui sont de très haute qualité.

L'ONF accompagne la production de bois au quotidien

Les différentes interventions sont fixées par le programme régional de mise en valeur (PRMV), document qui détermine, à l'échelle de la Guyane, toutes les actions à programmer pour les 5 ans à venir, liées à l'équipement de la forêt et l'approvisionnement de la filière :

- Travaux de création ou de réhabilitation de pistes forestières
- Inventaires [diagnostics préalables aux aménagements et inventaires/marquage de la ressource avant exploitation, opération appelée « désignation »]
- Mise en exploitation des parcelles
- Aménagements à réaliser

L'ONF accompagne la production de bois

LA CRÉATION DES PISTES FORESTIÈRES

Des travaux de réalisation et d'entretien des pistes sont réalisés afin de permettre les accès aux zones d'exploitation, avec l'objectif constant de minimiser l'impact sur les milieux.

En 2018, l'ONF a obtenu un soutien exceptionnel du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour le financement de la création des pistes forestières sur l'année 2017.

Le financement des pistes forestières provient majoritairement de subventions européennes, nécessaires au développement de la filière bois. Pour l'année 2017, ces financements européens avaient été suspendus en attente d'une évaluation environnementale du Plan régional forêt bois.

Ce soutien est une application des engagements de l'État consécutifs aux événements sociaux de 2017 (soutien fort à la filière bois).

En effet, suite aux accords de Guyane au printemps 2017, l'État, par l'intermédiaire du Ministère de l'agriculture, soutient à travers des aides publiques, à la fois la gestion des forêts, l'exploitation et la première transformation du bois sous l'appellation « Aide à la compensation des surcoûts de la filière bois en Guyane ».

L'ONF bénéficie ainsi d'une aide qui compense le surcoût lié à l'entretien des pistes en zone équatoriale.

Les réalisations majeures en 2018 :

• **30 km environ de routes** ont été créés sur les massifs de Régina Saint-Georges et de Montagne de fer (commune de Mana).

• Sur la route forestière de Montagne de fer, le franchissement de la crique Génipa a été amélioré par **la construction d'un pont en bois** en lieu et place d'aqueducs, ce qui a permis de redonner **une continuité écologique au cours d'eau.**

Ce type d'intervention se généralise sur les routes forestières.



LA SÉLECTION DES ARBRES DESTINÉS A L'EXPLOITATION

La principale mission des ouvriers forestiers prospecteurs de l'ONF est la désignation : reconnaissance, sélection et marquage des arbres.

Les arbres sur pied, préalablement sélectionnés selon des critères de gestion durable et d'exploitabilité, seront proposés à la vente aux exploitants forestiers.

Une journée avec les ouvriers forestiers prospecteurs et leur chef d'équipe

À 6h, les ouvriers forestiers se lèvent et se préparent avant de partir sur la piste rejoindre la zone à désigner. À 7h, tout le monde monte en voiture sans oublier le matériel du prospecteur : machette, bottes, ordinateur de poche, GPS, compas forestier, bombe de peinture, plaquettes et marteau permettant d'assurer la traçabilité des arbres, qui seront numérotés.

Les ouvriers forestiers partent en forêt en équipe de 4 : 1 pointeur (conducteur de travaux) et 3 prospecteurs (ouvriers forestiers). Le pointeur est le plus souvent le responsable de la désignation, il coordonne toute l'équipe.

Celui à gauche est en bordure et commence à layonner : à faire le « chop chop » (« layon » en Aluku). Celui au centre est celui qui bouge le plus et qui désigne les arbres à droite et à gauche. Sur leur GPS chaque point est un arbre. Le pointeur, lui, récupère les informations : l'essence de l'arbre, son diamètre, le numéro de la plaquette, les coordonnées GPS. Il enregistre cela dans son ordinateur. Tous les points déjà présents sur le GPS sont les arbres déjà désignés. La distance maximum entre chaque prospecteur est de 25m. Le pointeur se place au centre. Celui à droite se place sur la limite de la zone à désigner indiquée sur le GPS. C'est le guide de virée.

Le but de la journée est de parcourir une zone définie. Ils utilisent un ordinateur de poche avec un fond de carte de la zone et un fond de carte papier.

En moyenne, 15 hectares sont explorés dans la journée.



RENCONTRE AVEC STÉPHANE AMAYOTA, CONDUCTEUR DE TRAVAUX À L'ONF

Tous les ouvriers ont une formation en botanique. Dès qu'ils sont embauchés, ils ont de bonnes connaissances en botanique. C'est la base de notre travail, la reconnaissance des arbres,

L'ordinateur de poche s'appelle un DOT. On note dessus le nom du responsable d'équipe, le numéro de la parcelle, le nom de la piste, le code de l'arbre, son diamètre, le numéro inscrit sur la plaque fixée à l'arbre et les coordonnées GPS.

Le diamètre minimal pour l'exploitation forestière dépend de chaque essence. Par exemple, aujourd'hui, l'angélique peut être exploitée à partir de 60 cm de diamètre.

Il dépend aussi de la richesse de l'espèce dans un secteur : plus il y a d'individus de la même espèce, plus le diamètre d'exploitabilité augmente. Si on a beaucoup d'angéliques, on augmente le diamètre d'exploitabilité.

Ces règles suivent les principes de sylviculture qui assurent la durabilité de l'exploitation forestière pour chaque forêt.

Une fois le diamètre inscrit, les arbres sont classés :

- Exploitable : les arbres qui seront proposés aux exploitants forestiers.
- Avenir : l'arbre n'atteint pas le diamètre suffisant pour être exploité.
- Réserve : l'arbre présente un intérêt écologique en tant qu'arbre ressource pour la faune ou de semencier. Il ne peut pas être abattu.
- Remarquable et précieux : espèce rare à protéger.



Représentation des zones de prospections lors de la désignation avec images LIDAR. Les points de couleurs correspondent aux arbres désignés et les limites en rouge, aux unités de prospection.

aussi bien de loin que de près : par les feuilles et les fruits aussi. En tant que prospecteur, on va donner aux Unités territoriales [dont font partie les agents forestiers de suivi de coupe] les informations et permettre au Pôle recherche et développement de faire des études. On récupère des informations sur les espèces rares (diamètre, coordonnée, etc). La peinture permet de bien signaler à l'exploitant que l'arbre a été désigné. Avant, les informations transmises à l'exploitant n'étaient pas claires. Aujourd'hui, on essaie de faire le maximum pour être le plus clair possible.



La vie quotidienne au carbet



Le Dot - ordinateur de poche pour aller en forêt



Le GPS et la carte, des supports indispensables pour le travail en forêt



Le diamètre de chaque arbre est mesuré



Un cercle de couleur est dessiné autour de chaque plaquette afin d'accroître sa visibilité



Une plaquette numérotée est fixée à chaque arbre avec un numéro unique

LE SUIVI DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

L'agent responsable de la coupe s'assure que l'exploitant forestier satisfait bien à toutes les exigences de la charte d'exploitation faible impact. Il vient vérifier que les bois qui font l'objet de la vente sont bien exploités.

Le quotidien d'un agent responsable du suivi de coupe (ARC)

L'agent responsable du suivi de coupe vient s'assurer plusieurs fois par semaine que l'exploitation forestière respecte bien les principes d'une gestion durable des forêts.

La clé d'entrée est la désignation et particulièrement les arbres désignés comme étant exploitables, sur lesquels une plaquette numérotée est apposée. C'est **cette numérotation unique de chaque arbre exploitable qui permet une traçabilité complète des bois exploités** durant toutes les phases de l'exploitation forestière (abattage, débusquage, débardage, stockage sur parc de rupture et roulage jusqu'à la scierie).

Avant de partir sur le terrain, l'ARC intègre dans sa tablette les données de suivi d'exploitation, fournies en fin de semaine précédente par l'exploitant forestier.

Le suivi de l'abattage : 1ère étape

Chaque ARC a sa tablette avec le logiciel ORUX. Grâce à ce logiciel, on peut connaître l'essence de l'arbre, son point GPS et s'il a été récupéré ou non, mais également le motif de son maintien sur pied. Le conducteur d'engin va également avoir accès à cette application et pourra savoir au préalable où passer, par quel chemin et quel arbre récupérer. Cela lui permet d'aborder le débusquage dans des conditions optimales et améliorera l'efficacité.

L'application permet aussi à l'ONF de visualiser la position de l'arbre à chaque étape de l'exploitation.

Toutes les semaines, une rencontre a lieu entre l'ARC et le chef de chantier afin de vérifier l'avancement de l'exploitation forestière de chaque parcelle.

le suivi du débusquage : 2^{ème} étape

Le bois est sorti de sa zone d'abattage et ramené vers le cloisonnement principal (opération de débusquage) où il va ensuite être débardé. L'ARC surveille chacune de ces étapes et donne ses consignes au chef de chantier afin d'apporter les améliorations nécessaires.

Le suivi du débardage : 3^{ème} étape

C'est l'étape où le bois est emmené vers les places de dépôts par des engins à roues, les skidders.

Le cubage : 4^{ème} étape

Les bois sont classés en fonction de leur qualité, mesurés, billonnés [découpés en section] et préparés pour leur transport futur. L'ARC vérifie, par échantillonnage, les mesures fournies par l'exploitant, en contrôlant les diamètres et les longueurs des grumes et valide ou non les réactions faites par l'exploitant.

Une fois que le bois est cubé, il est prêt à être chargé sur le camion. Lors du cubage, l'ARC certifie les bois et regarde par rapport à ses renseignements si des réactions sont faites sur la grume au niveau de la longueur et du diamètre notamment.

Sur un camion, entre 25 et 30 m³ de bois soit environ 6 bois peuvent être transportés. Par la suite, les grumes vont être envoyées à la scierie qui les débitera pour la vente de bois d'œuvre aux professionnels ou aux particuliers.

Des efforts de valorisation du bois doivent être faits partout même en scierie : **il faut faire l'effort de sortir un maximum de bois d'œuvre, avec un optimal recherché autour de 5 tiges par hectare exploité.**

Aujourd'hui, avec le début de construction des usines de biomasse de Voltalia à Cacao et d'Abiodis à Saint-Georges, **les bois creux commencent à être récupérés afin de préparer l'approvisionnement en bois énergie.**

Pour revenir sur une parcelle exploitée, il faut attendre 65 ans. Sur un secteur donné, une fois que toutes les parcelles sont exploitées, les pistes sont condamnées.

À noter que tout ceci est un travail en équipe.

L'ONF veille et accompagne à la mise en oeuvre par les exploitants des principes de minimisation des impacts sur le milieu et des modalités de prélèvement, énoncés dans les clauses de vente, et à l'amélioration de la valorisation du bois d'œuvre.

QUEL TYPE DE BOIS EST PRÉLEVÉ ?

Une quarantaine d'essences environ est exploitée. Le bois qui est principalement coupé est l'angélique, qui est destiné à la menuiserie et à la charpente.

On peut également prélever du bois de classe 4 qui est utilisé pour les constructions extérieures et notamment les decks de piscine.

QUELQUES EXEMPLES DE MODALITÉS DE PRÉLÈVEMENT :

- Prélèvement optimal de 4/5 tiges à l'hectare
- Abattage directionnel à effectuer
- Préserver les essences d'avenir et réservées qui ont été désignées lors de l'inventaire



Logiciel de suivi de coupe pour repérer les arbres abattus



Fin du débusquage : l'engin sort le bois abattu pour le déposer en bordure de cloisonnement. Il sera récupéré par un skidder.



L'ARC contrôle que les arbres abattus correspondent aux arbres sélectionnés par la désignation (plaquette numérotée)



Les grumes trop longues sont découpées en billons



Chargement du camion-grumier qui transporte les bois vers la scierie

L'approvisionnement de la filière bois

UNE FILIÈRE DYNAMIQUE AU SERVICE DES POPULATIONS

À travers l'accord sectoriel bois du plan d'urgence pour la Guyane, l'État s'est engagé d'une part à utiliser le bois dans les constructions faisant appel à des aides et/ou fonds publics, à hauteur de 12 % du montant des travaux, dont 80 % de bois labellisé BGF (Bois de Guyane française), et d'autre part à imposer que 20 % des logements sociaux soient réalisés en ossature bois. Par ailleurs, afin de conforter les débouchés du bois guyanais dans la construction, il sera nécessaire de combattre la distorsion de concurrence induite par l'utilisation de bois illégal (coupé illégalement ou importé illégalement des pays voisins). À noter que certains chantiers, notamment dans les zones isolées, peinent à identifier des sources d'approvisionnement en bois légal à la hauteur de leurs besoins.

La filière bois en Guyane représente 215 entreprises, 900 emplois, et 75M€ de chiffre d'affaires. C'est la troisième filière économique de Guyane en valeur ajoutée.

À l'amont de la filière, 5 scieries (approvisionnées par les exploitants) transforment 90 % du volume annuel vendu, en 2018 :

- **BSG** (Bois et Sciages Guyanais) située à Roura (secteur Cacao) transforme environ 25 000 m³. Cette scierie s'approvisionne à 100% en bois sur pied, c'est à dire un arbre non abattu vendu à l'exploitant forestier en état.
- **SDL** (Scierie Du Larivot) située sur deux sites Matoury et Montsinéry, transforme environ 10 000 m³. Cette scierie s'approvisionne en partie en bois sur pied et en partie en bois façonnés (déf. paragraphe ci-contre «La vente de façonnés en progression»).
- **SDS** (Scierie Dégrad Saramaka) située à Kourou transforme environ 13 000 m³ dont 35% de bois façonnés.
- **SEFEG** (Société d'Exploitation Forestière de l'Est Guyanais) située à Saint-Georges de l'Oyapock transforme 6 500 m³ dont environ 60% en bois façonnés et 2 600 m³ de bois sur pied.
- **SENPG** (Société d'Exploitation Nouvelle Patoz Guyane), située au port de Degrad des Cannes à Rémire-Montjoly transforme 8 000 m³ et s'approvisionne à 100% en bois façonnés.

Des unités plus modestes et de très petites scieries (scies mobiles de type Lucas 1000) transforment pour deux d'entre elles, autour de 1 000 m³ et pour les autres autour ou moins de 500 m³.

LE VOLUME DE BOIS VENDU

Le volume de bois vendu en 2018 par l'ONF est de **58 500 m³ dont 17 800 m³ en bois façonnés.**

LES PRINCIPALES ESSENCES EXPLOITÉES

Sur une 40^{ème} d'essences exploitées, l'Angélique, les Gonfolos et le Grignon Franc représentent toujours près de 95 % des essences commercialisées.

LES PRIX DES BOIS

Une réévaluation du prix du bois sur pied

Des négociations ont eu lieu avec la profession en fin d'année 2018 et ont abouti à une revalorisation du prix du bois à **35 euros le m³** en moyenne (prix de vente par l'ONF d'un bois sur pied). Le prix varie en fonction des différentes catégories d'essences exploitées, réparties au sein de la liste des essences commerciales majeures (environ 80 essences réparties en 7 groupes tarifaires en fonction de leurs qualités technologiques).

Les bois de classe 4, utilisés pour l'extérieur, sont plus rares avec un usage plus noble, ils sont donc plus cher (environ 55€/m³).

Cette augmentation du prix du bois sur pied, qui n'avait pas été revalorisé depuis deux ans, permet de se rapprocher progressivement de la valeur intrinsèque de la ressource.

La vente de bois façonnés en progression

Une partie du bois est également vendue directement aux scieurs par l'ONF sous forme de grumes mises en bord de route et accessibles à tout moment : le bois façonné. (BF) L'exploitation des bois, à la charge de l'ONF, est confiée à une entreprise extérieure chargée de cette prestation dans la cadre d'un marché public. La vente des bois façonnés représente environ 30 % (en augmentation) du volume des bois vendus en 2018.

Le prix du BF est fonction des coûts nécessaires à sa mise en œuvre (et notamment de son éloignement). Il est en moyenne compris entre 130 et 150 €/m³.

L'INVESTISSEMENT FINANCIER DE L'ONF POUR L'APPROVISIONNEMENT EN BOIS

Les actions demandant un investissement financier de l'ONF pour l'approvisionnement de la filière bois sont schématiquement les suivantes :

- Aménager la forêt, programmer les travaux et inventorier la ressource à exploiter
- Rendre accessible la ressource (création et entretien des pistes) : la part la plus importante de l'investissement financier
- Suivi de l'exploitation des bois, cubage, administration des ventes.

En Guyane, certaines de ces actions sont partiellement ou entièrement soutenues financièrement par les fonds européens. Le reste des dépenses est entièrement à la charge de l'ONF qui ne bénéficie pas de d'autres sources de financements public pour ces actions. **Ces dépenses doivent donc s'équilibrer avec les recettes de vente de bois.**

UNE AUGMENTATION DE LA DEMANDE EN BOIS FAÇONNÉS

Actuellement, la totalité du bois façonné est constitué de bois d'œuvre mais l'ONF est aussi sollicité pour fournir du bois énergie façonné (BFE). Ainsi, la DT ONF Guyane sera en mesure de proposer **une première offre de «bois façonnés énergie» (BFE) en 2021**, issue des nouveaux itinéraires d'exploitation mixte bois d'œuvre / bois énergie.

Les demandes des clients sont donc variées mais toutes n'ont qu'un seul but : la sécurisation de leurs approvisionnements.

- Certains clients comme SENPG (8 000 m³) et le projet SDM (Scierie du Maroni, 8 000 m³), souhaitent que la totalité de leur approvisionnement soit assurée en bois façonnés.

- Proposer une offre « bois façonnés » permet de mieux contrôler l'exploitation de ces mêmes bois et l'application de la charte d'exploitation faible impact (EFI). Elle répond à la demande du Ministère de renforcer la filière locale par une meilleure lisibilité de l'offre et une amélioration de la trésorerie des acheteurs.

Sur les lots de bois vendus façonnés ces dernières années, les acheteurs se sont déclarés satisfaits de la qualité de la prestation et des prix pratiqués.

LE DEVELOPPEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT EN BOIS ÉNERGIE

Un nouvel enjeu en terme d'approvisionnement de produits forestiers se développe de plus en plus : l'approvisionnement en bois énergie. Il est directement lié à l'exploitation des bois d'œuvre. La filière biomasse se met en place très progressivement et nécessite un apport en bois issu des forêts gérées durablement. Les projets les plus aboutis ont comme sources d'approvisionnement des produits issus de l'exploitation forestière et les connexes de scierie (ex : chute de bois, sciures ...). Les projets Abiodis à Saint-Georges et Voltalia à Cacao devraient commencer à produire en 2020. Pour la Guyane l'objectif de production électrique est de 40MW d'ici 2023 en passant d'une dépendance actuelle de 90% aux hydrocarbures à 50% en 2030. La part de biomasse devrait passer dans le même temps de 1% à près de 14%.

C'est le défi que s'appête à relever ONF Guyane en proposant une offre « bois façonnés énergie » comparable à ce que propose ONF Energie en France hexagonale. C'est aussi un signal fort vis-à-vis des centrales biomasse qui s'approvisionnent en connexes de scieries auprès de la filière bois d'œuvre et cherchent simultanément une sécurisation de leurs contrats d'approvisionnement via une « offre ONF » de connexes d'exploitation issus des bois d'emprise des pistes forestières, des rémanents et bris d'exploitation.





RENCONTRE AVEC GEORGES ALOEBOETOE, PETIT EXPLOITANT

M. Aloeboetoe fait de l'exploitation forestière et de la première transformation, sur la commune de Mana. Il est auto-entrepreneur depuis 2015 et a une micro-entreprise. Après avoir signé son contrat avec l'ONF, M. Aloeboetoe s'occupe de l'abattage, de la prospection, du débusquage, du débardage. Sa zone d'exploitation, basée sur la commune de Mana représente environ 280 hectares.

En quoi consiste votre activité ?

Cela fait presque deux ans que je me suis spécialisé dans l'exploitation forestière. Pour cela, j'ai fait plusieurs formations de bucheronnage comme sur l'abattage contrôlé par exemple. Ces formations me permettent de mieux travailler le bois.

Dès qu'il y a un souci, je passe les voir [l'ONF]

Mes premiers abattages ont eu lieu en février 2018. J'ai sorti environ 300 m³ de bois et j'ai transformé 250 m³ en planches et poteaux principalement. Je travaille tous types de bois : angélique, gonfolos, bois de couleurs... Cela dépend de la parcelle.

Quels sont vos relations avec l'ONF ?

Dès qu'il y a un souci, je passe les voir [l'ONF]. Je n'ai jamais eu de problèmes avec eux, ça se passe très bien. Ils me donnent des conseils et sont toujours là pour moi quand je suis en difficulté.

Son projet est de continuer la première transformation et l'exploitation forestière tout en commençant l'artisanat moderne. Il aimerait également devenir exploitant forestier pour l'ONF et agrandir ainsi son activité.



RENCONTRE AVEC CLAUDE MONTEMONT, DIRIGEANT DE LA SCIERIE SENPG



La scierie Patoz créée en 1975 par Monsieur PATOZ, est la plus vieille scierie de Guyane, encore en activité. C'est en 1992 que Claude Montemont reprend la scierie pour se lancer dans la production de bois local. En 1996, il décide de moderniser sa scierie et de la remettre à neuf. En 2001, c'est officiellement la cession de la scierie à M. Montemont.

Sa scierie compte 26 employés. Il transforme toutes les essences que l'ONF lui vend soit une vingtaine d'essences avec principalement l'angélique et quelques essences secondaires.

Le bois façonné permet d'avoir du bois en tout temps : il garantit un approvisionnement

Depuis combien de temps travaillez vous avec l'ONF ?

Ça fait maintenant 18 ans que je suis là et que je collabore avec l'ONF.

Comment vous approvisionnez vous en bois ?

Cela fait 3-4 ans que nous sommes passés aux bois façonnés. Vu le volume, je ne voulais pas mettre en place une exploitation forestière. Je suis satisfait mais il y a quand même une perte au niveau des aubiers. Le bois façonné permet d'avoir du bois en tout temps : il garantit un approvisionnement. Maintenant que l'on est passé en bois façonné, on ne fera pas machine arrière.

M. Montemont aimerait, par la suite, la création de parcs d'angéliques et autres essences permettant un accès aux essences voulues en temps et en heure. Aujourd'hui, on est plus ou moins sûr d'avoir un approvisionnement mais pas dans les essences voulues.



RENCONTRE AVEC DENYS POULET RESPONSABLE APPROVISIONNEMENT À L'USINE DE BIOMASSE VOLTALIA

M. Poulet est responsable de l'approvisionnement biomasse chez Voltalia. Voltalia participe au développement du territoire et travaille en collaboration avec l'ONF. C'est le développement d'une énergie renouvelable qui participe à la transition écologique.

Combien avez-vous d'usine de biomasse en Guyane ?

Une usine de biomasse est déjà en marche à Kourou et une est en construction à Cacao. Elle est prévue en essai industriel en avril-juin 2020 et il faudra compter environ 6 mois d'essai industriel. Cette usine consommera 61 000 tonnes de bois/an. Le gouvernement a pour volonté d'augmenter la production d'électricité en énergie renouvelable.

En 2023, la demande est de 40 mégawatts d'installés, ce qui correspond à 550 000 tonnes de biomasse par an. Il faut savoir qu'à Kourou, la centrale donne aujourd'hui 1.7 mégawatts avec 30 000 tonnes de biomasse. Il y a aujourd'hui deux à trois projets de centrales supplémentaires.

L'objectif est d'augmenter la production d'électricité en passant par les énergies renouvelables. En effet, 50% d'ER est attendu, avec la photovoltaïque, l'hydroélectrique et la biomasse. La construction de l'usine de biomasse de Cacao a commencé mi 2018 et terminera mi 2020.

Quand on parle d'approvisionnement bois, on pense obligatoirement à l'ONF

D'où vient l'approvisionnement en bois ? Quel est l'apport de l'ONF ?

L'ONF est présent directement un peu partout. Quand on parle d'approvisionnement bois, on pense obligatoirement à l'ONF. Pour l'usine de Kourou, l'approvisionnement en bois se fait pour sa quasi-totalité par les déchets de scierie. Le bois coupé est issu de forêts gérées par l'ONF à 99%.

L'approvisionnement en bois se fait sinon par les défriches agricoles, l'agroforesterie, le bois des défriches urbaines. Celui-ci compte pour 12000 tonnes en bois énergie.

Pour celle de Cacao, l'approvisionnement se fera essentiellement par les déchets des scieries et des exploitants forestiers qui vont quant à eux, fournir les dégâts forestiers.

Il faut savoir que sur 1m³ récolté lors de l'exploitation forestière, il y a 1.5 m³ de dégâts.

Quel est selon vous le rôle de l'ONF ?

L'ONF est un acteur majeur de la filière bois. Beaucoup est demandé à l'ONF au niveau de la filière bois, il est donc un peu partout. Si un jour l'ONF décide de vendre du bois énergie façonné, cela pourrait nous intéresser.

Quel est la volonté de Voltalia ?

Favoriser le développement environnemental au niveau mondial tout en ayant un impact sur le développement local.



RENCONTRE AVEC GRÉGORY NICOLET, PRÉSIDENT D'INTERPROBOIS

Grégory Nicolet est président d'Interprobois Guyane depuis 3 ans. Interprobois Guyane est une association interprofessionnelle Forêt & Bois, créée en avril 2009. L'objectif est de développer l'ensemble de la filière bois et de pouvoir la représenter. L'association a en effet pour objet de favoriser la production, la mobilisation, l'exploitation, la transformation et la promotion des bois de Guyane.

Elle est représentée par 10 collèges : le gestionnaire en passant par les exploitants forestiers, les scieurs,

les charpentiers, les menuisiers, les artisans d'art, les professionnels de la biomasse, les architectes. Les différents acteurs de la filière y sont représentés. Depuis sa création, l'ONF est membre d'Interprobois Guyane.

Il est temps de mettre en place la sylviculture et c'est le grand rôle de l'ONF. C'est un des plus gros enjeux à venir. La collaboration se passe bien car on arrive à se parler en amont et en aval. On continuera à travailler ensemble sur l'approvisionnement de la filière et dans la mutation de ce système d'approvisionnement, afin de le mettre en parallèle sur un système de sylviculture.



RENCONTRE AVEC ANNA NOURRIC ET ARNAUD MAIGNANT, DU CENTRE TECHNIQUE DES BOIS ET FORÊTS EN GUYANE

Le Centre technique des bois et forêts de Guyane (CTBFG) a pour vocation de contribuer à la valorisation des bois et au développement économique de la filière bois en Guyane. Il intervient en soutien technique sur la transformation et l'utilisation des bois.

Anne Nourric est ingénieure construction, durabilité et préservation chez CTBFG.

Arnaud Mignant est président de CTBFG.

Le CTBFG est une association et l'ONF fait partie de son conseil d'administration.

Le CTBFG apporte un appui technique avec des essais biologiques, scientifiques et des expertises afin d'aider toute entreprise de la filière bois.

Qu'apporte l'ONF au sein de la CTBFG ?

Il aide par sa connaissance sur le bois. On fait en effet des tests mécaniques sur les bois. Il y a aujourd'hui 10 essences inscrites aux EUROCODE.

Il y a environ 1600 espèces dans la forêt et on utilise seulement une dizaine.

On cherche à savoir quelles essences sont importantes à qualifier, quel bois plaira et quel bois sera disponible en forêt. On essaie de faire changer les mentalités des maîtres d'ouvrage utilisant du bois.

L'ONF indique quelles espèces sont présentes en forêt et pour-

raient être valorisées et le CTBFG les teste.

Depuis le début on travaille avec l'ONF. L'ONF est la base de notre centre.

Ces tests techniques permettent par la suite de faire des fiches techniques des essences et permettent d'avoir accès aux caractéristiques des essences. Le but est d'avoir une bibliothèque pour les essences. L'ONF intervient dès qu'il y a une évolution dans la filière bois. Il aide en effet dans le choix des essences. En 2018, le centre technique a réalisé une expertise importante avec l'ONF.

Le CTBFG est le bras technique de la filière bois qui permet de promouvoir la gestion durable de la forêt amazonienne.

L'ONF est le bras du savoir. Il a une très bonne connaissance de la forêt et des essences présentes. Il y a des personnes pointues. On s'appuie sur leurs connaissances.

Et le CIRAD représente la connaissance et la recherche. Le centre technique est plus contemporain et certifie des choses déjà faites, ils normalisent.

La collaboration avec l'ONF est très importante et pourrait même être accentuée.

On travaille pour et avec les partenaires de la filière bois et on essaie de la faire avancer.

L'ONF indique quelles espèces sont présentes en forêt et pourraient être valorisées et le CTBFG les teste.

L'ONF, ACTEUR DANS LA RECHERCHE & L'INNOVATION

p.46 La recherche au service
de l'exploitation forestière

p.49 Améliorer la connaissance
sur la biodiversité

p.51 La recherche sur le terrain

p.52 La télédétection & la cellule SIG



la recherche au service de l'exploitation forestière

LA CRÉATION DE LOGICIELS AU SERVICE DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

Les principaux travaux du pôle R&D de Cayenne portent sur l'amélioration de la gestion durable forestière menée par l'ONF, notamment dans le domaine de l'aménagement et de l'exploitation.

Ce pôle travaille en partenariat avec les organismes de recherche forestière (ECOFOG, CIRAD, IRD, ...) et l'interprofession forêt bois de Guyane.

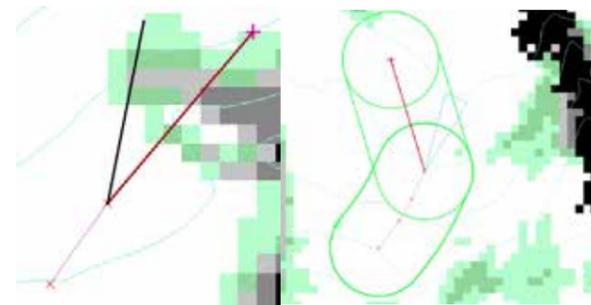
En 2018, les travaux ont notamment porté sur la planification de la desserte forestière et sur des outils de télédétection pour la réalisation d'inventaires forestiers spatialisés à grande échelle.

Dans un contexte où toute la desserte doit être créée pour la réalisation des coupes de bois, des outils d'aide à l'implantation des routes et des pistes ont été améliorés, notamment à partir de données de télédétection issues du LIDAR.

• **Le modèle Flux bois** : c'est un modèle qui modélise la localisation des voies principales d'exploitation à créer sur l'ensemble des massifs forestiers en précisant les volumes de bois qui transiteront sur chaque section de voirie, permettant de les calibrer au gabarit adapté au besoin de l'exploitation.

• **Piste Creator** : cet outil constitue une aide semi-automatique à l'implantation des dessertes. En mode « tracé de route », il permet à l'opérateur SIG de tracer des voies en remblai-déblai avec un

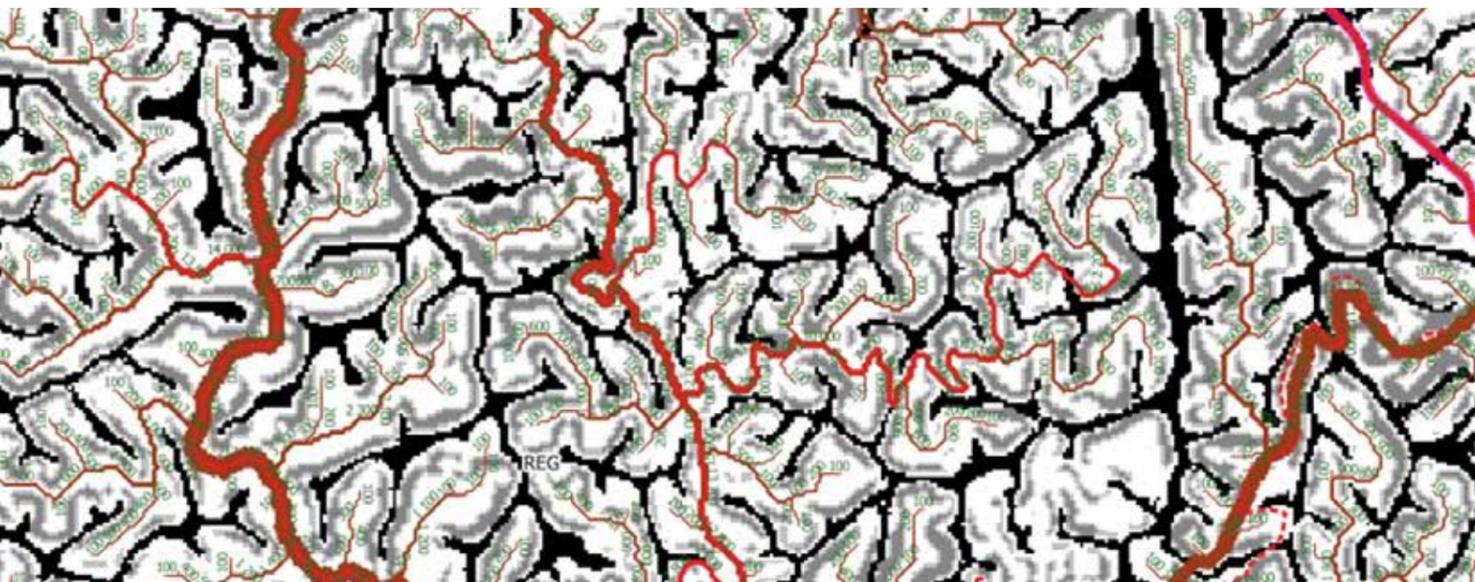
profil en long à pente constante dans les zones de relief. En mode « cloisonnement » il permet de tracer des pistes de débarquement sans terrassement et sans dévers et d'optimiser le débusquage des bois à débarquer, en optimisant d'autre part le tracé des cloisonnements d'exploitation.



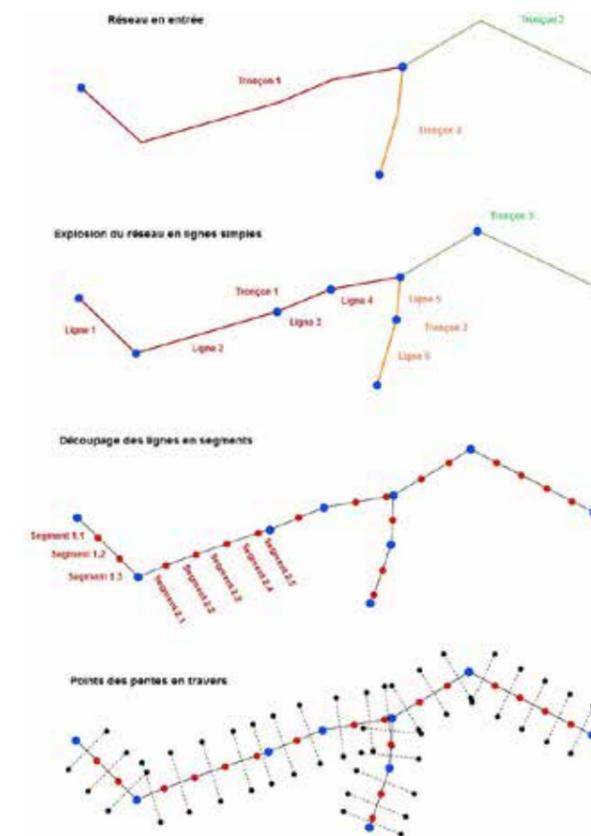
En mode « tracé de route », le segment noir est la solution trouvée par PisteCreator avec une pente en long à 10% pré-définie par l'opérateur

En mode « cloisonnement », le cône bleu encadre les solutions possibles pour tracer la piste de débusquage sans terrassement avec un dévers maximum de 4%. Les périmètres en traits verts représentent les limites à l'intérieur desquelles les bois exploitables peuvent être débusqués par les skidders depuis la piste (distance maximale de 30 m).

Zonage de surfaces exploitables et modélisation des dessertes principales à créer. En noir, les zones de bas fond, en blanc les zones de terre ferme à moins de 23% de pentes (accès aux engins), en vert les zones de terre ferme entre 23% et 27% et en gris les zones de terre ferme à plus de 27%. En marron-rouge, le tracé des dessertes modélisées par la méthode FluxBois.



• **Cubatur route** : cet outil réalise les estimations de cubages des volumes de terrassement en déblai d'un projet de desserte à partir des pentes de terrain données par le SIG (Lidar). Dans la recherche de l'optimisation des tracés, il facilite la recherche des tracés les plus adaptés et les moins impactants.



Extrait de Cubatur route

L'IDENTIFICATION DES ZONES FORESTIÈRES DE FAIBLE POTENTIEL EN RESSOURCE COMMERCIAL

La connaissance du potentiel de ressource commerciale des peuplements est une composante importante de l'aménagement et de la planification, qui intervient notamment dans les choix du zonage des parcelles à enjeu de production.

Les travaux du Pôle R&D sur ce volet comprennent le développement de méthodes basées sur l'imagerie satellitaire, adaptées à la contrainte de l'étendue des massifs, pour identifier les zones de forêts basses présentant un potentiel de volume commercial faible. La méthode en cours d'étude est basée sur celle de FOTO, développée par l'IRD (UMR AMAP). Les analyses conduites dans un premier temps sur les forêts de Paul Isnard et Sparouine ont ainsi contribué à la définition des emprises de la commande Lidar 2018, en éliminant les zones de forêt sur saprolite identifiées.

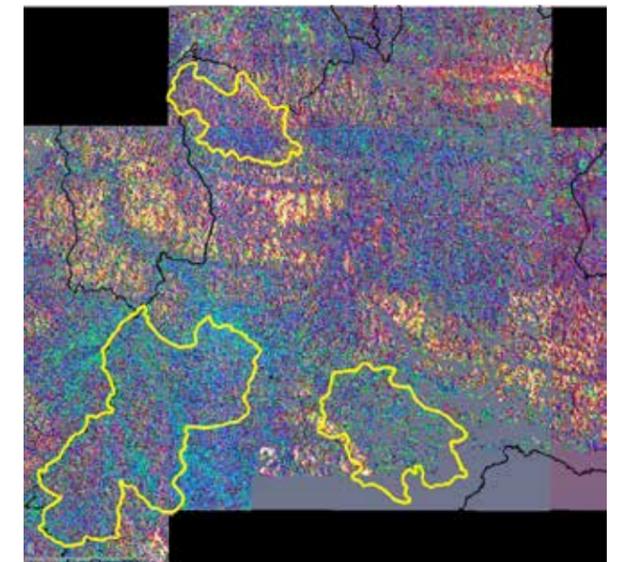


Image SPOT7 fournie par la station SEAS-Guyane, © CNES 2015, Distribution Astrium Services / Spot Image S.A., France, tous droits réservés
Analyse FOTO d'une image SPOT7 sur les forêts de Paul Isnard et Sparouine. Les zones jaunes-orangées correspondent aux forêts basses, ici des forêts sur saprolites. En liseré jaune les emprises de la commande de Lidar aérien 2018.

LES PLANTATIONS

Le développement des plantations de bois d'œuvre en Guyane, visant à compléter, ou à se substituer en partie, à terme, à l'exploitation des forêts naturelles pour la production de bois d'œuvre, est une question récurrente qui se pose aux acteurs de la filière bois sur le territoire guyanais.

Sous le pilotage du CIRAD et dans le cadre d'un financement FEDER, le projet Forestere culture vise à expérimenter différentes solutions de plantation de bois d'œuvre, tant au niveau des essences que des pratiques culturales.

Trois dispositifs sont en cours d'implantation, avec des premières plantations réalisées en janvier 2018. Les premiers résultats sont pour le moment probants sur certaines modalités. Ils devront être confirmés par un suivi rapproché des dispositifs sur plusieurs années et par d'autres implantations expérimentales.

Ces études contribueront à apporter des résultats visant à éclairer les acteurs de la filière bois dans la définition des stratégies de développement des politiques forestières.

PLANTATION DE BOIS DE ROSE (ANIBA ROSAEODORA)

La distillation du bois de rose pour la production d'huile essentielle destinée à la parfumerie, fût une activité économique si importante en Guyane dans la première moitié du XX^{ème} siècle, qu'elle décima les populations de cette espèce arborescente. Cette espèce est maintenant protégée par la CITES.

Des plantations de bois de rose ont été réalisées par l'ONF en partenariat avec Chanel et le CIRAD depuis 2002, à la fois pour contribuer à reconstituer les populations de cette espèce et aussi

pour évaluer les potentialités de valorisation de ses extraits dans le cadre d'une gestion durable.

Le CIRAD et l'ONF, dans le cadre de financements FEDER, suivent ces dispositifs de plantation au niveau de leur croissance, des pratiques culturales, des caractéristiques génétiques et des potentialités de développement d'une activité économique au niveau de la Guyane.

LE PROJET CARTODIV-DENDROLIDAR

Le projet Cartodiv-Dendrolidar conduit par l'IRD UMR AMAP en partenariat avec l'ONF, avec des financements FEDER et FSFB, vise à mettre au point des méthodes d'inventaires de tous les arbres de l'étage dominant de la forêt guyanaise, avec reconnaissance de l'espèce, évaluation de leurs caractéristiques dendrométriques (biomasse aérienne, volume de bois d'œuvre) et leur géolocalisation.

Ce projet répond aux difficultés d'accès de la forêt guyanaise limitant considérablement les réalisations d'inventaires de terrain, coûteux et fastidieux.

Les méthodes mises en œuvre utilisent des données spectrales et LIDAR aérien. Les premiers résultats provisoires ouvrent des perspectives prometteuses.

La fin du projet est prévue en octobre 2020. Un programme de démonstrateur à grande échelle est dès maintenant envisagé pour prendre le relais de cette première phase d'étude.

De tels inventaires des arbres dominants à grande échelle laissent entrevoir des applications particulièrement intéressantes, pour la connaissance de la biodiversité et pour l'amélioration de la planification forestière, tant sur le plan économique qu'environnemental.

Améliorer la connaissance sur la biodiversité



RENCONTRE AVEC AUDREY THONNEL TECHNICIENNE R&D AU PARC AMAZONIEN DE GUYANE (PAG)

L'ONF est partenaire du projet de L'Atlas de la biodiversité communale (ABC), porté par le PAG et lancé en mars 2018.

Qu'est ce que le projet de l'Atlas de la biodiversité communale ?

C'est un travail de cartographie, le plus exhaustif possible, afin de comprendre les enjeux liés au développement écotouristique. Un appel à projet de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) fut lancé en 2017 auquel le PAG a candidaté afin d'obtenir des fonds pour l'ABC de Saül. C'est un projet sur 3 ans avec un budget de 413 000 euros. En effet, Saül est une zone difficile d'accès qui nécessite parfois la venue en hélicoptère de spécialistes de la faune et flore. La venue d'experts de métropole est souvent requise, ce qui explique le montant élevé pour cet ABC. La biodiversité de Saül n'est pas une biodiversité exploitée, ce qui en fait un site d'étude, un site témoin européen pour suivre les changements globaux. La première partie de cet ABC s'est basée sur des inventaires scientifiques : en passant des plantes aux papillons ou des mammifères aux escargots, toute la faune et flore est inventoriée. Cette partie d'inventaire scientifique est encore en cours notamment sur l'inventaire des champignons et escargots. Il permet d'avoir un véritable état des lieux de la biodiversité négligée. La deuxième partie est l'inventaire participatif qui permet à toutes et à tous de participer à celui-ci. Des fiches de reconnaissance d'espèces sont en effet en cours de réalisation (certaines sont déjà terminées : les grenouilles) et permettent de partir en forêt à la reconnaissance de la faune et flore de Saül. Le PAG, pour ce genre de mission fait très souvent appel à l'ONF pour de l'expertise habitat. L'équipe d'Olivier Brunaux est reconnue pour ses compétences et son expérience pour l'expertise d'habitats, ce qui en fait un excellent partenaire pour ce projet. La mission de l'ONF sur celui-ci est le diagnostic général des habitats sur la commune. C'est donc un travail de cartographie et de description des habitats permettant la caractérisation du peuplement forestier et des sols. C'est une étude de la structure pédologique à la canopée. L'ONF travaille également avec l'IGN [Institut national de l'information géographique et forestière], avec Stéphane Guitet. Aujourd'hui, 850 ABC pouvant couvrir plusieurs communes ont été mis en place. On attend pour 2020, 1500 ABC.

DIAGNOSTIC DES HABITATS FORESTIERS DU SITE MAMILIHAN ET DU SITE GALBAO

Deux diagnostics des habitats forestiers ont été réalisés par une équipe ONF-IGN sur le site Mamilihpan et ONF-IGN-PAG sur le site Galbao. Ces diagnostics sont adaptés de la méthodologie développée dans le cadre du projet Habitats et intègrent un inventaire forestier avec détermination de l'essence, un échantillonnage de sols sur plusieurs sondages pédologiques et la description de la physiologie forestière.

Le projet Habitats est un projet de caractérisation et de cartographie des habitats forestiers guyanais. Ses objectifs sont de développer et valider des outils d'évaluation de la biodiversité forestière adaptés à la Guyane, à travers la notion « d'habitat » et d'établir une typologie descriptive des grands habitats forestiers incluant formation végétale, sol et grande faune.



RENCONTRE AVEC CÉCILE RICHARD-HANSEN, INGÉNIEURE-EXPERTE SUR LA FAUNE DE GUYANE À L'ONCFS.

Parlez-nous de votre collaboration avec l'ONF.

En terme de recherche et d'étude de la faune sauvage, on assiste en 2018 à la suite de la collaboration du programme Habitats. En effet, c'est l'année de sortie de nombreuses publications afin de valoriser le travail effectué les années précédentes. Pour ces publications, les données de l'ONF sont encore utilisées.

Une des meilleures collaborations a été pour le programme Habitats. On se côtoie depuis longtemps, nous avons l'habitude de travailler ensemble. On a beaucoup d'échange, par exemple avec le programme jaguar, Olivier Brunaux a donné de nombreux conseils afin de savoir où relâcher les animaux capturés.



Plantation de bois de rose



RENCONTRE AVEC JACQUES BEAUCHENE DIRECTEUR DU CIRAD GUYANE

Beaucoup de vos projets de recherche sont en partenariat avec l'ONF, pourriez-vous nous en citer quelques-uns ?

- Le projet foresterie culture porté par Eric Nicolini. Il y a eu le projet Foresterie culture 1 qui était un bilan de toutes les plantations faites en Guyane depuis 50 ans. Un bilan de croissance, de comportement et de mortalité a donc été réalisé avec un rapport écrit. Plus de 80 espèces exotiques et endémiques ont été étudiées. Ce projet a été porté entre 2012 et 2015.

Le projet foresterie culture 2 a été lancé quant à lui en 2017 à partir des résultats de foresterie culture 1. On a sélectionné 4 espèces, celles qui ont le mieux marché : 2 espèces locales et 2 espèces exotiques.

Suite à cela, 3 démonstrateurs ont été mis en place dont le premier a été planté à Régina il y a 18 mois. L'ONF a été présent pour accompagner sur le choix des parcelles, sur le type de parcelle ou encore la préparation des sols. Les 3 parcelles de démonstration sont plus ou moins les mêmes : 7 hectares dont 5 hectares de plantation et 2 hectares de zone tampon. Dans les 7 hectares, il y a des petits modules d'1/8^{ème} d'hectares avec 4 espèces testées permettant d'étudier le comportement des arbres et l'enracinement.

L'objectif est la plantation de bois d'œuvre et de sous-produits afin de permettre à des opérateurs privés de faire des plantations de bois d'œuvre et d'apprendre des modalités sur les arbres. C'est un système démonstrateur. Aujourd'hui, il y a le projet de foresterie culture 3 qui permet de continuer le suivi des démonstrateurs et apporter une diversité génétique en teck.

Pourquoi des plantations ?

Les aides de l'Europe, par exemple dans la création de pistes, ne seront pas pérennes et l'impact sur la forêt pourrait être diminué. On travaille sur les meilleures conditions.

Cela permettrait également d'avoir une ressource plus facile d'accès et d'être capable économiquement de produire du bois d'œuvre.

Il est aujourd'hui inévitable de travailler sur des plantations si l'on veut que l'exploitation soit durable. Cela permet d'avoir un produit plus homogène.

- Le projet GF Clim porté par Bruno Hérault qui travaille sur l'impact du changement climatique sur les arbres et les espèces exploitées en générale.

On se demande en quoi le changement climatique va impacter les espèces exploitées et on a donc mis en place des dispositifs de parcelles permanentes où les arbres sont mesurés et contrôlés. Avec ces données, notamment celles de Paracou [placettes de recherche du CIRAD], on modélise pleins de choses dont l'impact sur les arbres du changement climatique. Ce projet est sous prolongation jusqu'en 2020.

On travaille avec Guyafort qui est le réseau de placettes permanentes.

- Le projet Anibarosa dont la première partie s'est effectuée entre 2012 et 2015. La première partie correspond à l'identification des plantations de bois de rose. L'ONF est dans le comité de pilotage et réfléchit donc également à comment multiplier de façon végétative le bois de rose et de sa traçabilité qui est mis en place.

- ECOVALOBOIS est un projet qui a pour principe de valoriser les connexes d'exploitation et les défriches agricoles permettant de mieux valoriser avant de passer en bois énergie. Le but est donc de trouver des marchés qui pourraient mieux rentabiliser la transformation en bois énergie.

Quels sont les plus-values de l'ONF dans tous ces projets ?

Il y a tout d'abord une plus-value classique de gestionnaire. On passe obligatoirement par l'ONF. On a également une plus-value avec Laurent Descroix qui a une bonne expertise sur l'exploitation forestière. En effet, l'ONF a une bonne connaissance de la forêt, des essences exploitées, de la filière bois en général. Ils sont présents partout permettant par exemple l'accès à différents types de forêt et d'avoir un réseau avec les exploitants forestiers. De plus, l'ONF apporte un travail de cartographie mais également de tout le traitement image pour la reconnaissance des espèces.

Quel est selon vous l'apport de l'ONF dans le Centre technique des bois et forêt de Guyane (CTBFG)?

L'ONF est appelé le bras droit de l'Interprobois. Il est indispensable dans ce système-là et apporte la réalité de l'exploitation forestière : les difficultés du terrain, etc. L'ONF insiste pour que l'on travaille plus sur les premières espèces.

Il apporte une connaissance de la réalité de la diversité guyanaise qui est indispensable. Une connaissance de la vraie valeur en face du système d'exploitation.

Une réalité de la diversité de la forêt pour exploiter le mieux possible. C'est un volet primordial d'avoir des gens dans le bois.

La recherche sur le terrain

La construction des principes de gestion durable et d'exploitation faible impact s'est basée entre autres, sur l'étude des dynamiques et de l'écologie forestière.

Afin de connaître ces dynamiques forestières et d'ajuster les rotations de coupe, entre autres, un travail minutieux d'inventaires et de suivis des peuplements (croissance des arbres, comportement entre espèces, dynamique globale...) sur un réseau de parcelles est effectué par l'ONF.

Ces recherches permettent de savoir si 65 ans sont suffisants pour une régénération de la forêt par exemple.

Ce travail est effectué par les 2 assistants de recherche au sein du pôle Recherche et développement (R&D) de l'ONF Guyane.

UNE JOURNÉE TYPE D'UN ASSISTANT DE RECHERCHE FORESTIER

Avant de partir en forêt, les assistants de recherche préparent les cartes des parcelles à inventorier avec la répartition des arbres à suivre (placette en cours de suivi) ou vierge (si nouvelle placette de suivi) et rassemblent le matériel d'inventaire.

Dans le cas d'une nouvelle placette de suivi, les arbres qui vont rentrer dans le dispositif vont être identifiés, mesurés, inspectés (état sanitaire, dégât sur le tronc...), numérotés (pose d'une plaquette avec numéro) et géo-localisés (coordonnées GPS). L'ensemble de ces informations sont rentrées dans une tablette de terrain.

L'un des deux assistants note les informations sur la tablette et l'autre fait les mesures. Ensuite, ils trient les données sur leur base de données et reviennent sur le terrain pour mesurer les grands arbres avec une échelle et vérifier des oublis éventuels. Sur les différents dispositifs, ils réalisent des études botaniques mais aussi des sols.

En moyenne, ils reviennent 3-4 ans après pour reprendre de nouvelles mesures des nouveaux arbres mais également des anciens. Un arbre est inventorié une fois qu'il atteint un diamètre de 10 cm.

À QUOI SERVENT CES INVENTAIRES ?

Les assistants forestiers travaillent à 60% du temps sur Guyafor, un réseau de dispositifs forestiers permanents dédié à l'étude à long terme de la dynamique forestière et de la biodiversité, qui correspond à 80% de travail de terrain et 20% de travail de bureau. Les autres projets représentent environ 40% de leur temps. Dans les autres projets, on retrouve Foresterie culture, les projets de mesure des plantations de l'ONF et autres plantations.

Ces données sont utilisées au sein de l'ONF pour les programmes de recherche autour de l'exploitation forestière mais aussi par d'autres organismes de recherche.

Ils travaillent également sur la photogrammétrie via le LIDAR. C'est du LIDAR au sol qui permet de valider ou non le LIDAR aérien (voir photo : installation du dispositif au sol).



La télédétection & la cellule SIG

Plusieurs pôles d'expertise ont mis en place une ingénierie complexe sur les données satellitaires au service de tous les agents opérationnels de l'ONF et aussi auprès des partenaires LCOI (Lutte Contre l'Orpaillage Illégal dans le cadre de l'Observatoire de l'Activité Minière) et autorités publiques dans les cadres des Missions d'intérêt général pour les départements d'Outre-mer. Les Pôles SIG, R&D et Aménagement travaillent de concert tant sur les axes foncier, de surveillance, de gestion forestière que sur l'appui aux deux unités territoriales (Cayenne et St Laurent).

Le pôle SIG appuie la Direction territoriale et accompagne les différents services dans l'utilisation et la production de données, méthodes et outils liés à l'information géographique.

Les données satellitaires les plus utilisées sont :

- Le satellite Moyenne Résolution Landsat, Sentinel 1&2
- Le satellite Haute Résolution Spot 6/7
- Le satellite Très Haute Résolution Pléiades
- Le modèle SRTM de la NASA
- Et le LIDAR aérien.

LE PÔLE SIG ET L'OBSERVATOIRE DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE

En lien direct avec le Préfet et les autres partenaires de l'Observatoire de l'Activité Minière (Parc Amazonien de Guyane, Forces Armées de Guyane, Gendarmerie, DEAL...), l'ONF pilotait, administrait et animait jusqu'au 31 décembre 2018 l'Observatoire de l'Activité Minière. Bien que cette mission soit reprise par la Préfecture, l'ONF reste un acteur majeur du suivi des impacts de l'activité minière légale et illégale sur les écosystèmes.

Le pôle SIG assure une veille sur les clichés satellitaires disponibles. La méthode de localisation des impacts miniers est toujours basée sur une analyse « manuelle/photo-interprétation » conduite sur des images optiques Moyenne Résolution et Haute Résolution régulières (principalement Sentinel-2, et un peu Landsat8) et Très Haute Résolution plus ponctuelles sur des sites identifiés comme prioritaires (SPOT 6/7 et Pléiades via acquisitions et programmations sur la plateforme GEOSUD)

Les impacts miniers sont géolocalisés, datés et partagés toutes les semaines via la plateforme d'échange de données de l'Observatoire de l'Activité Minière et donc à tous ses partenaires.

LA SURVEILLANCE DE LA DÉFORESTATION PAR LA TÉLÉDÉTECTION SATELLITAIRE RADAR

L'ONF Guyane et ONF International (ONFI) avec l'appui financier du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, dans le cadre d'une mission d'intérêt général-DOM, ont développé un outil d'alerte des déboisements sur tout le territoire.

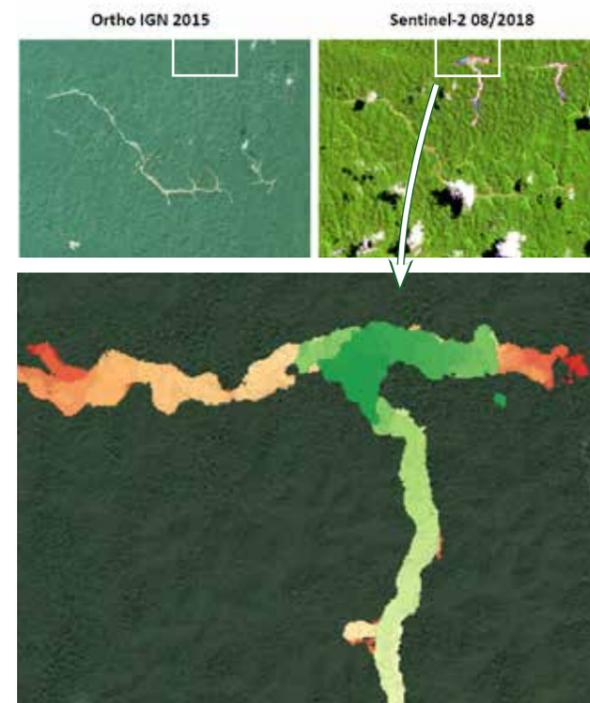
Ce dispositif est mis en place par l'ONF Guyane avec l'appui technique d'ONFI, se basant sur des données radar Sentinel 1A et 1B.

Via cet outil, l'ONF produit une donnée localisant et datant les impacts de la déforestation depuis les 1^{ères} semaines de janvier 2016 jusqu'à aujourd'hui. Le suivi des déboisements est réalisé sur toute la Guyane tous les 15 jours.

Le Pôle SIG met à disposition de tous les agents ces données qui sont accessibles via des logiciels SIG bureautiques et mobiles. Cet outil de remontée d'alerte est à disposition des agents qui travaillent au quotidien sur la surveillance du foncier, de l'environnement et dans des zones réglementées comme par exemple le Domaine forestier permanent (DFP), les réserves biologiques intégrales, les réserves naturelles nationales, les zones collectives, etc.

L'ONF transmet cette donnée de façon mensuelle aux autorités publiques qui en font la demande (DEAL, DAAF, EPFA de Guyane, INSEE,...)

En parallèle, une opératrice télécharge et photo-interprète les clichés satellitaires Sentinel2 de façon hebdomadaire. Elle est chargée de numériser une base de données géolocalisant les impacts miniers. L'ONF, par cette action, met à disposition cette donnée toutes les semaines auprès de l'Observatoire de l'Activité Minière et de tous ses partenaires.



État de la forêt non-impactée en 2015 (en haut à gauche). Image satellite montrant l'impact (zones colorées) des titres miniers légaux sur la forêt en 2018 (en haut à droite). Suivi temporel des déboisements. En vert, les déboisements de 2016 et en rouge les déboisements en cours.

L'AMÉNAGEMENT ET LA PLANIFICATION

LIDAR et forêt

La donnée LIDAR est extrêmement utile à la connaissance du terrain et du couvert forestier, notamment pour assurer la mise en œuvre de la gestion durable et l'Exploitation faible impact, reconnues par la certification PEFC.

Cette donnée permet d'avoir une cartographie précise du terrain, essentielle dans la planification et la mise en œuvre de l'exploitation des parcelles forestières (zonage en fonction du relief et de l'accessibilité, optimisation du tracé des pistes...). Le Lidar apporte aussi des informations précises sur la hauteur de la forêt permettant d'estimer la ressource en bois.

De 2012 à 2017, 200 000 ha de forêts sont ainsi couverts en LIDAR, constituant une référence cartographique importante. Les données sont partagées sur le site internet *GéoGuyane*.

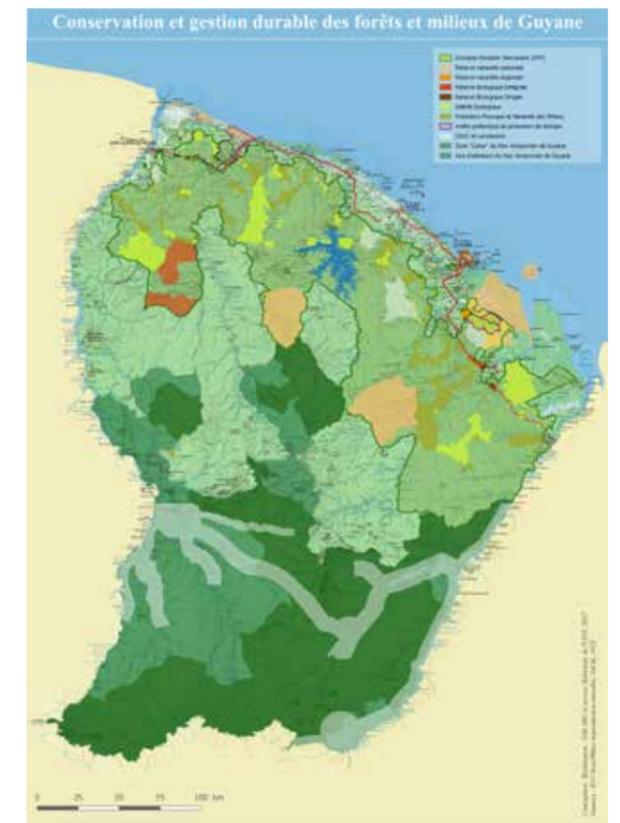
Le Pôle R&D et le Service bois et gestion durable produisent les données dérivées du LIDAR. Les données dérivées et livrées sont nombreuses (Modèle Numérique de Terrain, Modèle Numérique de Canopée, courbes de niveau, zone de pente, exploitabilité des parcelles forestières, optimisation des dessertes, etc).



Les données Lidar sous leurs différentes utilisations: services écosystémiques avec la détermination d'un habitat particulier (photo de gauche), ressource commerciale avec la hauteur de la canopée (photo centrale représentant en vert foncé les arbres les plus haut) et exploitabilité avec l'étude du relief (photo de droite représentant la partie exploitable en plus claire).

L'ACCOMPAGNEMENT INTER-SERVICES

- **Formation SIG** auprès de plusieurs services et pôles et agents (Unité territoriale de Saint-Laurent du Maroni, Pôle Foncier, Service Sylvétude,...)
- **Appui au Service aménagement du territoire** notamment pour le maintien et la mise à jour des concessions foncières (ex : les concessions d'occupation précaire de loisirs ou pour activités touristiques et commerciales, les carrières, etc).
- **Appui à la dématérialisation des procédures d'instruction de demande de titres miniers** pour le compte du Service aménagement du territoire
- **Appui au Pôle aménagement dans le cadre des aménagements forestiers**, parcelles et secteurs forestiers, etc.
- **Veille des géocatalogues de Géoguyane et Guyane-Sig** et intégration des données des partenaires publics de Guyane sur le serveur SIG de l'ONF Guyane (ex. les zones de protection réglementaire, les documents d'urbanisme, images satellites, LIDAR, etc)
- **Réalisation d'un poster A0** à destination des services de l'ONF. Le poster met en avant différents zonages. Nous y trouvons par exemple le Domaine forestier permanent, tous les types de réserve, les ZDUC, les zones du PAG, etc.



**PRÉSERVER
L'ENVIRONNEMENT**



L'ONF, ACTEUR DE LA PROTECTION DES MILIEUX

p.58 Les grandes actualités des réserves
naturelles nationales gérées et co-gérées

p.59 Les réserves biologiques
et la prise en compte de la biodiversité



Les grandes actualités des réserves naturelles nationales gérées et co-gérées

LA RÉSERVE DES NOURAGUES

Le projet CORACINES

La réserve a pour projet de ré-ouvrir le camp d'éducation à l'environnement de l'Arataï situé à l'entrée de la réserve afin d'accueillir le grand public et les scolaires. Le camp Arataï, situé à l'entrée de la réserve et fermé au public depuis 2006, fait aujourd'hui l'objet d'un grand projet de réhabilitation. La réserve porte ainsi le projet CORACINES (CO-Réinventer l'Arataï : Citoyenneté, Nature, Education et Savoirs) afin de proposer une réouverture du site pas à pas et grâce à une démarche participative impliquant le maximum d'acteurs socio-économiques du territoire. L'objectif est d'assurer une réouverture pérenne pour accueillir des scolaires, des enseignants, des touristes et tout public. Depuis 2015 l'entretien minimum du site est assuré et la réhabilitation des accès a été réalisée avec l'accueil de jeunes en chantiers nature. Depuis 2018, le montage technique du projet CORACINES s'est consolidé avec une ouverture écotouristique expérimentale. La recherche de partenaires complémentaires et de financement a aussi été menée au cours de cette année.

LA RÉSERVE DU MONT GRAND MATOURY

La Trigestion

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'association Sepanguy est le nouveau co-gestionnaire de la Réserve naturelle nationale du Mont Grand Matoury, au côté de la Mairie de Matoury et de l'ONF.

LA RÉSERVE DE LA TRINITE

Découverte de la Trinité par des lycéennes

Les 12 et 13 novembre 2018, 9 lycéennes en 1^{ère} L du Lycée Léopold Elfort de Mana ont eu l'opportunité de se rendre pour 2 jours sur la Réserve de La Trinité dans le cadre d'un projet pédagogique d'art plastique appelé «Souvenir de la Trinité». Les élèves étaient amenés à concevoir des œuvres hybrides entre art et objets marchands, en détournant l'origine des choses avec une entrée boutique/musée. Le 12 novembre 2018, profitant d'une fin de mission scientifique sur la réserve, les moyens hélicoptères sont mutualisés et permettent de déposer onze personnes du lycée (neuf élèves et deux accompagnateurs), deux personnes de la Canopée des Sciences (partenaire de cette sortie), un journaliste d'Atelier Vidéo Multimédia et le conservateur au sommet de la Roche Bénitier, un des inselbergs de la réserve, puis sur le camp de la Trinité, le camp Aya. Ce fut une expérience forte pour ces lycéennes qui ont vécu, pour certaines, leur première nuit en forêt profonde ainsi qu'une source d'inspiration pour leurs futurs projets artistiques. Les œuvres et installations créées dans le cadre de ce projet seront présentées lors d'une exposition prévue au lycée en 2019.

Pour en savoir plus sur les réserves naturelles nationales gérées et co-gérées par l'ONF en Guyane : site Internet de l'ONF Guyane (liens vers les sites Internet de chaque réserve - rapport d'activité de chacune disponible en téléchargement) <http://www1.onf.fr/guyane/sommaire/foret/conserver/@@index.html>

Les réserves biologiques

Le statut de réserve biologique (RB) est un statut défini dans le code forestier qui permet de classer des forêts entières ou des parcelles en protection. L'objectif de ce classement est la mise en place d'une gestion conservatoire pour la protection des espèces et habitats. L'ONF est gestionnaire de ces réserves. Pour la Guyane, seules les forêts du DFP, car relevant du régime forestier, peuvent être classées en RB. Deux types de réserves existent : les réserves biologiques dirigées (RBD) et les réserves biologiques intégrales (RBI). La différence majeure entre ces deux types est qu'en RBI le peuplement est laissé vraiment à sa libre évolution sans interventions (ou peu) humaines alors qu'en RBD il est possible d'intervenir pour diriger le peuplement.

Chaque classement en RB demande la rédaction de plan de gestion qui doit être consulté par le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) puis validé par arrêté ministériel.

Concernant les RB en Guyane : il y a 2 RBI validées par arrêté ministériel : la RBI Lucifer Dékou-Dékou de 60 959 ha (proche de la forêt de Paul Isnard, sur la commune de Saint-Laurent du Maroni et d'Apatou) et la RBI des Petites Montagnes Tortue de 2 364 ha (à cheval sur les forêts domaniales de Bélizon et de Régina Saint-Georges, sur la commune de Régina).

UNE FUTURE RÉSERVE BIOLOGIQUE DIRIGÉE : LA SAVANE-ROCHE VIRGINIE

En 2018, un plan de gestion a été élaboré en vue de la création d'une nouvelle RB, sur la commune de Régina : la RBD de la Savane-roche Virginie. Cette réserve se trouve sur la forêt de Régina Saint-Georges et est d'une superficie de 1 600 ha. Elle comprend l'inselberg de la Savane-roche Virginie (d'où la réserve tire son nom) avec le sentier permettant d'accéder au sommet et à une zone de bivouac. Le classement en réserve repose sur la présence du seul inselberg facilement accessible proche de la RN2. La valorisation de ce milieu est importante ainsi que sa préservation afin que les guyanais puissent découvrir ce paysage et cet habitat exceptionnel, dans son état naturel. Ce classement permet de renforcer la protection du lieu (interdiction de chasse et d'exploitation minière notamment).

Une fois le plan de gestion terminé (d'une validité de 20 ans), il sera soumis au CNPN en 2019. Lorsque le CNPN aura donné son avis, le document sera présenté au niveau local (mairie, préfet, DAAF, DEAL, CRFB) pour ensuite être envoyé au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour validation finale par arrêté ministériel.

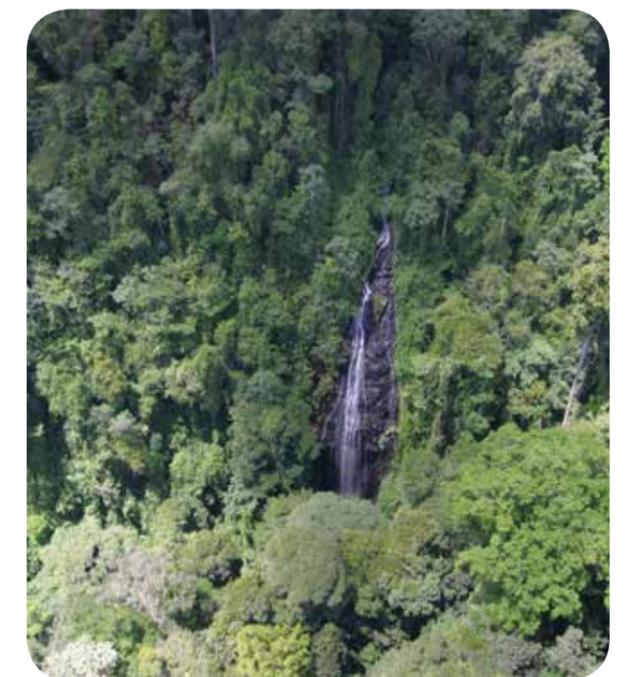
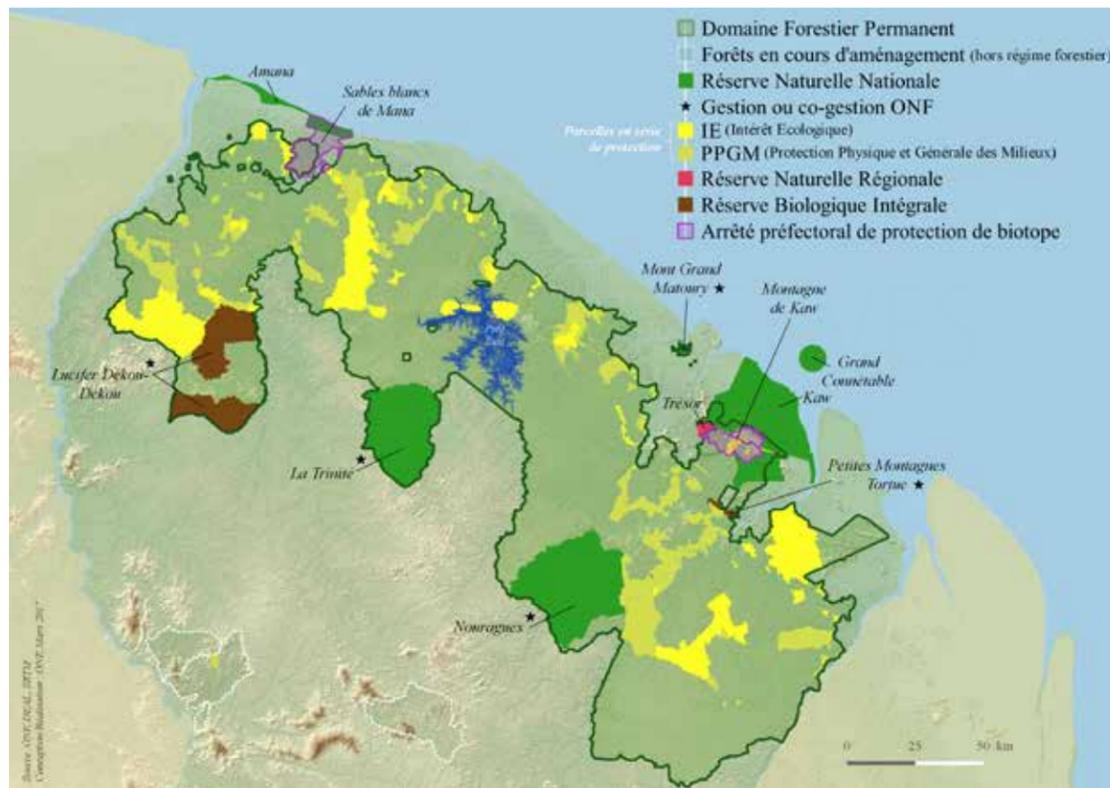
La prise en compte de la biodiversité

L'ONF, de par sa position de gestionnaire de 6 millions d'hectares de forêt en Guyane, a une forte responsabilité quant à l'intégration à part entière de la biodiversité dans ses objectifs de gestion.

Outre le fait d'être gestionnaire et co-gestionnaire de 3 réserves naturelles nationales, l'ONF met en place dans le cadre de ses aménagements forestiers des séries de protection générale des milieux et des séries d'intérêt écologique. Dans la politique de conservation et de prise en compte de la biodiversité guyanaise, les forêts du Domaine forestier permanent et plus particulièrement les séries d'intérêt écologique jouent un rôle primordial qu'il convient de renforcer par la mise en place d'un statut de protection fort, qu'est celui de réserve biologique. Ce sont près de 450 000 ha (soit près de 20% du DFP) qui ont vocation, dans les 5 ans, à être dotés de ce statut de protection.

UN GROUPE BIODIVERSITÉ

Depuis le début de l'année 2018, un groupe biodiversité a été créé au sein de la Direction territoriale de l'ONF Guyane, rassemblant les conservateurs des réserves naturelles nationales, la chargée de mission botanique, les aménagistes et le référent biodiversité. 2018 a été consacrée à la réflexion et rédaction d'une stratégie biodiversité pour l'ensemble de l'ONF en Guyane, qui devrait être validée en 2019. L'objectif est d'améliorer les échanges sur les enjeux en terme de biodiversité à l'échelle de la Direction territoriale et de pouvoir quand il y a des dossiers, des sujets stratégiques, en discuter avec une meilleure prise en compte du volet biodiversité.



L'ONF, UN ACTEUR DANS LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

p.62 Le suivi de l'activité minière

p.65 La surveillance des activités en forêt

p.66 La surveillance de l'activité minière
à travers les outils de géomatique

p.67 L'aménagement du territoire



Le suivi de l'activité minière

L'Unité spécialisée Nature (US Nature) de l'ONF, unité spécialisée dans le suivi et contrôle de l'activité minière légale et illégale, a pour objectif de positionner l'ONF sur le contrôle de l'ensemble des activités qui se déroulent sur le domaine forestier privé de l'État en Guyane, d'y exercer à la fois un travail d'expertise des impacts, d'accompagnement de ces activités et un rôle de police. L'US Nature est aussi impliquée au sein du dispositif Harpie dans le suivi de l'orpaillage clandestin.

En 2018, sur l'ensemble de ces activités 50 missions de contrôle et surveillance ont été déployées : 25 missions terrestres, 23 missions aériennes, et 2 missions fluviales. Ce qui a nécessité de parcourir au moins 11 407 km. Pour ce qui est de l'activité minière légale, elle a été caractérisée par 67 sites actifs (63 sites alluvionnaires et 4 primaires).

L'ÉCHÉANCE DES CONCESSIONS HISTORIQUES

Cette année 2018 est une année importante pour l'histoire de la mine en Guyane, car toutes les concessions minières historiques, accordées à la fin du XIX^{ème} et début du XX^{ème} siècle, qui se développaient sur le territoire guyanais ont pris fin.

C'est donc un travail énorme d'expertise des impacts laissés par l'activité, sur les 27 concessions concernées, qui a couvert une partie des surfaces travaillées. Il reste maintenant à encadrer les travaux de remise en état et de revégétalisation des terrains concernés.

Une des principales missions de l'US Nature dans le cadre de l'activité minière légale est justement d'apporter son expertise à la DEAL sur le niveau de réhabilitation des terrains miniers en phase d'expiration de l'Autorisation ou du Titre accordé. L'opérateur minier est contraint de remettre le site dans l'état le plus proche de celui dans lequel il l'a trouvé, et dans le cas qui nous préoccupe ici en Guyane en capacité de retourner le plus rapidement possible à un état forestier.

MISE EN OEUVRE DE LA NOUVELLE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR L'ACTIVITÉ MINIÈRE (COTAM)

Le 1er Janvier 2018, c'est aussi la mise en œuvre de la nouvelle COTAM, Convention d'Occupation Temporaire pour Activité Minière. L'ancienne convention a vécu jusqu'au 31 décembre 2017 sans avoir été modifiée depuis 1997.

La nouvelle convention amène à distinguer les surfaces forestières détruites par l'activité non réhabilitées, de celles qui ont été réaménagées et revégétalisées. La facturation de la redevance ne s'appliquant qu'à la première situation.

Les grands changements de cette convention :

- Impulser une bonne pratique environnementale à travers des remises en état exemplaires des sites miniers ;
- Par un risque d'augmentation de dépenses, inciter les opérateurs miniers à ne pas retarder les réhabilitations de leurs sites.

LA LUTTE CONTRE L'ORPAILLAGE ILLÉGAL

En matière de Lutte Contre l'Orpaillage Illégal (LCOI), 2018 est l'annonce de la création de l'EMOPI (État Major contre l'orpaillage et la pêche illégale), qui verra effectivement le jour en 2019.



Depuis 1997, l'US Nature s'est attelée à détecter les impacts de l'orpaillage clandestin sur l'ensemble du territoire, en faisant remonter son expertise au niveau du Préfet. En 2001, l'USN appuie la mise en œuvre du dispositif ANACONDA porté par la Gendarmerie. Puis en 2008, c'est le dispositif HARPIE associant la Gendarmerie aux Forces Armées de Guyane sous la Direction conjointe du Préfet et du Procureur.

Dans le cadre de ce nouveau et dernier dispositif, l'USN confirme son expertise du phénomène en portant à l'approbation du Préfet en 2008 la mise en œuvre de l'OAM (Observatoire de l'Activité Minière), participant à structurer l'action de l'ensemble des principaux partenaires (Préfecture, FAG, Gendarmerie, PAG, DEAL, ONF) autour d'une plateforme d'échange informatique sécurisée. Celle-ci permet d'établir la stratégie de la LCOI, et depuis cette année 2019, le pilotage est passé de l'ONF à l'EMOPI, avec Damien Ripert comme Chef d'État-Major. Cet outil d'échange est aussi le moyen de produire chaque année un bilan des impacts des activités minières sur l'ensemble du territoire guyanais.

Une partie de ces missions de l'USN sur l'activité minière sont financées par la MIG DOM.



RENCONTRE AVEC REMI PERNOT, EXPLOITANT MINIER

M. Pernot est exploitant minier dans l'extraction de l'or depuis 2013. Il est président d'Amazone Gold, et de la Compagnie Française Mataroni. Les exploitations sont principalement situées sur la piste de Bélizon.

Parlez-nous de votre activité

Nous avons 3 AEX [autorisation d'exploitation minière] et nous travaillons en sous-traitance sur 2 autres AEX sur Bélizon et du côté de Saint-Laurent du Maroni. Nous avons fait la demande d'un PER [Permis de recherche] car la région s'y prêtait et cela permet de valoriser notre société.

Je m'occupe de la partie administrative et logistique c'est-à-dire des différentes demandes d'autorisation et de permis. J'échange principalement avec l'ONF et la DEAL. J'ai de bonnes relations avec l'ONF. Ça se passe relativement bien.

Qu'est-ce qu'une ARM ?

Un ARM est une autorisation de recherche minière. Il s'obtient avant l'AEX. On définit avec l'ONF un cheminement de pelles et des planchettes de contrôle tous les 200 mètres et on fait les études en grammes/m². Un ARM fait 1km² et on a le droit à 3 ARM. On a le droit par la suite de poser un AEX. Pour les permis, c'est la même chose sauf qu'il n'y a pas de limite mais souvent il fait moins de 50 km². Il est valable 5 ans.

Chantier d'orpaillage légal sur la forêt domaniale de Bélizon



RENCONTRE AVEC LAURENT VILLEREZ, COMMANDANT DU CENTRE DE CONDUITE DES OPÉRATIONS HARPIE À CAYENNE



Quel est l'historique de la lutte contre l'orpaillage illégal ?

Avant 2008, la lutte contre l'orpaillage illégal s'appelait la mission ANACONDA et n'était composée que de la gendarmerie. En 2008, ils se sont rendus compte que ce n'était pas possible de tout gérer seul et il a été signé un protocole s'intitulant TOUCAN qui associe la gendarmerie au FAG. Celui-ci vient s'agréments de l'ONF dans les missions contre l'orpaillage.

C'est en 2008 qu'on acte vraiment et qu'on lance donc HARPIE 1. C'est une mission multipartenariale avec pour objectif l'interdiction de la production illégale d'or en forêt guyanaise.

Entre 2008 et 2018, la LCOI [lutte contre l'orpaillage illégal] est le projet harpie.

Mais à partir de 2018, la LCOI intègre 4 aspects :

- L'aspect diplomatique pour avoir un contrôle plus ferme aux frontières du Brésil et du Suriname et arrêter les afflux de marchandises.

On échange des renseignements permettant la planification et la bonne conduite des opérations en forêt.

- L'aspect économique afin de mettre en place des activités économiques pour la surveillance du terrain, qui consiste à installer des orpailleurs légaux sur des zones où il y a de forts enjeux d'orpaillage.
- L'aspect social qui implique les populations en les amenant à donner des informations sur l'orpaillage illégal. C'est une forme de participation citoyenne.
- L'aspect répressif avec la mission HARPIE.

L'État Major contre l'orpaillage et la pêche illégale voit donc le jour sous le nom d'EMOPI en automne 2018. EMOPI est un échelon de coordination entre toutes les actions entreprises contre l'orpaillage illégal.

Les effectifs sont renforcés, le pouvoir de la gendarmerie également et les aéromobiles sont rationalisés. L'opération HARPIE 1 prend le nom d'HARPIE 2. La mise en place de l'État Major permet d'avoir un budget intensifié et apporte un financement pour les missions aériennes.

Aujourd'hui, nous sommes à 70-80% de réussites sur les missions. En 2018, on compte 1300 missions en forêt dont 50 à 100 avec l'ONF. On échange des renseignements permettant la planification et la bonne conduite des opérations en forêt. Une grosse partie des échanges avec l'ONF se fait sur de la cartographie observatoire de l'activité minière légale et illégale qui permet d'avoir un important fond de cartes et d'avoir accès en permanence à la position des sites des garimpeiros. Nous avons des relations très suivies avec l'US Nature. L'ONF est une grosse plus-value pour nous.

Comment se passent vos relations avec l'ONF ?

C'est une collaboration parfaite avec des personnes réactives et qui participent à de nombreuses missions notamment à Petit Saut où nous avons de très beaux résultats.

Nous avons d'excellentes relations. Ce sont des personnes avec qui on apprécie travailler car ce sont des spécialistes dans leur domaine. Cela demande pourtant des connaissances complexes mais ils sont très compétents et ont beaucoup de recul. Ils ont en effet une excellente capacité d'analyse.

La surveillance des activités en forêt

Une nouvelle instruction 17T91 datant du 21 Septembre 2017 définit l'exercice des pouvoirs de police judiciaire à l'ONF. Chaque direction doit se munir d'une stratégie police.

L'Unité territoriale de Cayenne (regroupant les agents forestiers de l'Est) ayant anticipé cette nouvelle instruction par la définition d'une stratégie «police» en 2017, a profité de l'année 2018 pour la mettre en place.

2 pilotes police sont mis en place : Alain COPPEL pour le minier et un nouveau poste de pilote police avec Gérald GONDREE.

UNE INSTRUCTION BASÉE SUR LA COOPÉRATION ENTRE LES SERVICES DE L'ÉTAT.

L'ONF veille à la bonne application du code forestier en organisant notamment des missions de surveillance en forêt.

Les Unités territoriales sont en charge de cette surveillance. Les infractions fréquemment constatées sont le déboisement, l'occupation illégale du foncier et le vol de bois. Elles attaquent directement l'intégrité du domaine forestier.

En 2018, les données radar, issues du nouvel outil d'alerte des déboisements développé par l'ONF et l'ONFI, permettent de détecter les zones de déboisement. L'actualisation tous les 15 jours des données, pour l'ensemble de la Guyane, permet aux agents d'intervenir plus rapidement sur site.

Où se déroulent les missions de surveillance ?

- Dans le Domaine forestier permanent (DFP) qui relève du régime forestier
- Dans la bande littorale dans le cadre de la MIG-DOM
- Dans les forêts de l'intérieur dans le cadre de la MIG-DOM, principalement pour de la surveillance de l'orpaillage illégal.

RENCONTRE AVEC JÉRÉMIE RIPAUD, CHEF DU SERVICE DE POLICE DE L'ENVIRONNEMENT À L'ONCFS EN GUYANE

Parlez-nous de la collaboration entre l'ONF et l'ONCFS.

Les actions communes ONF/ONCFS consistent en des missions de terrain de police de l'environnement, parfois avec la gendarmerie sur des sujets comme les pistes interdites, le respect des quotas de chasse, les espèces protégées ou le respect de la réglementation pour la réserve du Mont Grand Matoury.

Nous nous voyons régulièrement notamment en MISEN opérationnelle ou nous priorisons et programmons les actions de surveillance communes (lieux, enjeux). Nous avons mené ensemble quelques missions communes sur les RN de Kaw-Roura et du Mont Grand Matoury.

En août 2018, les agents des Services mixtes de police de l'environnement à l'ONCFS, en partenariat avec l'ONF, ont effectué une patrouille de surveillance sur le lac Pali dans le périmètre de la réserve naturelle de Kaw.



La surveillance de l'activité minière à travers les outils de géomatique

Les outils de télédétection et de géomatique, tels que les images satellites et l'acquisition Lidar (système permettant une modélisation 3D extrêmement précise de la forêt et du sol, générée à partir des millions d'impulsions laser), et les logiciels de traitements associés jouent un rôle de plus en plus important dans la gestion forestière et la connaissance des milieux, grâce à l'apport d'informations spatialisées de plus en plus pertinentes. Ces outils de géomatique sont très utilisés dans la surveillance du territoire notamment dans la surveillance de l'orpaillage.

En Guyane, on distingue une zone appelée « le fer à cheval » qui correspond à la zone riche en or. C'est principalement dans cette zone que l'on retrouve de l'activité minière légale et illégale. Le travail de surveillance se concentre donc sur cette zone.

LES ÉTAPES DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE À TRAVERS LES OUTILS DE GÉOMATIQUE

1 La récupération des images par granule sur toute la Guyane chaque semaine. Les images sont téléchargées et traitées. Les zones déforestées sont détectées et signalées par une donnée géographique visualisable par logiciel de Système d'Information Géographique (SIG).

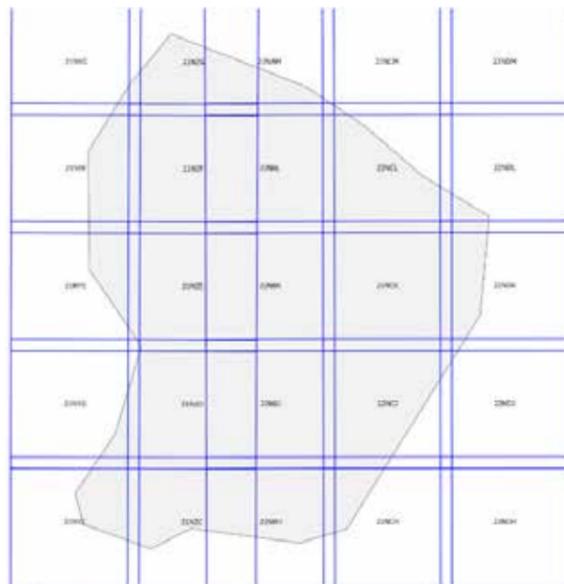


Image de sentinel 2 qui correspond à l'emprise d'un granule. Ces granules ou mailles d'acquisition du satellite Sentinel 2 prennent des images à 10 mètres de résolution spatiale. Pour le suivi hebdomadaire de l'orpaillage pour l'OAM, seules les images Sentinel 2 sont utilisées.

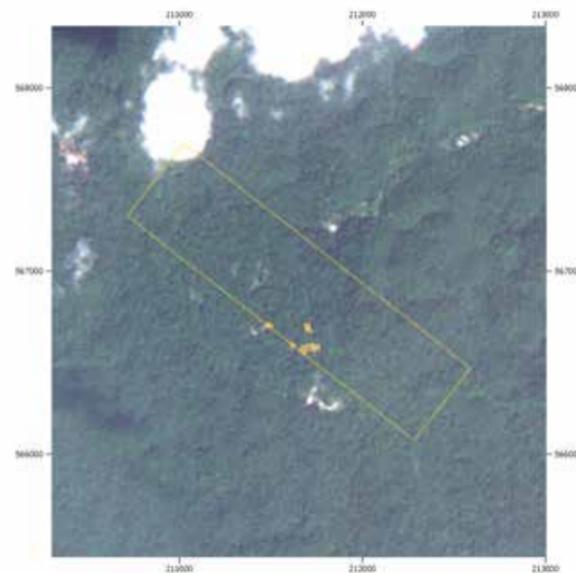
2 Ces données sont par la suite partagées avec tous les membres de l'OAM, Observatoire de l'Activité Minière (ONF, PAG, FAG, gendarmerie, DEAL), piloté par la Préfecture de Guyane via l'État-Major de lutte contre l'Orpaillage Illégal et la Pêche Illicite (EMOPI). Ces données dites « shapefile » sont des couches de données géométriques qui sont représentées par des polygones. Un polygone tracé correspond à une observation de déforestation. Ces observations sont validées par les partenaires et par l'US Nature à l'ONF suivant une procédure mise en place en interne.

3 Une fois validée, cette donnée est intégrée dans une couche de données géographiques contenant l'historique des surfaces exploitées.

CARTOGRAPHIE DE L'ÉTAT DES LIEUX DES COTAM

Depuis la mise en place de la nouvelle COTAM (Convention d'occupation temporaire pour l'activité minière), l'ONF se doit de produire une carte d'état des lieux à chaque demande d'occupation d'un titre minier.

Cette carte permet de définir la surface des zones déforestées à réhabiliter par l'opérateur et celles qui ne lui sont pas facturables au titre de la déforestation à un instant donné. Ce travail est réalisé à l'état des lieux d'entrée mais également au cours de l'occupation du titre et enfin à la sortie.



L'aménagement du territoire

En métropole, les forêts domaniales couvrent plus de 1,7 millions d'hectares et en Outre-mer, le seul territoire de la Guyane représente plus de 8 millions d'hectares dont 6 millions d'hectares de forêts domaniales confiées en gestion à l'ONF.

Cette importance des surfaces forestières explique pourquoi les forêts domaniales sont régulièrement sollicitées par des tiers, tant opérateurs économiques, collectivités publiques que particuliers, afin d'y implanter des équipements et ouvrages les plus divers ou d'y exercer des activités nécessitant une occupation plus ou moins importante et durable du sol forestier.

Il en va de même pour les forêts des collectivités qui couvrent 2,8 millions d'hectares en France hexagonale pour 8 700 hectares seulement en Guyane.

L'OCCUPATION FONCIÈRE DU DOMAINE FORESTIER GUYANAIS

Pour toute occupation du domaine forestier privé de l'État, l'obtention d'une convention d'occupation temporaire est nécessaire. Cet acte rédigé et signé par l'ONF, valide les conditions d'utilisation par les tiers, à titre professionnel ou pour convenance personnelle, des terrains forestiers domaniaux qui leurs sont octroyés.

Sur l'ensemble des forêts domaniales gérées par l'ONF, les occupations en place en 2018 représentent un total de 690 concessions pour une surface concédée avoisinant les 240 000 hectares.

La majorité de cette superficie se compose de 152 titres miniers couvrant une surface concédée avoisinant les 200 000 hectares. Certains de ces titres immobilisent jusqu'à une centaine de km² de

forêt. Les autres surfaces attribuées sont de moindre importance : 29 000 ha de plan d'eau, 740 ha de carrières, 350 carbeta de loisir en bord de cours d'eau pour une surface cumulée de 70 hectares. Le reste concerne 8 500 ha essentiellement attribués à des conventions d'occupation à caractère commercial : prestataires touristiques, occupations dédiées aux énergies renouvelables, base-vie, de travail ou de dépôt.

À cela il convient de rajouter les actes établis à titre gracieux pour les terrains occupés par l'armée et la gendarmerie.

LES COMMISSIONS ET DISPOSITIFS D'ATTRIBUTION FONCIÈRE

En Guyane, les demandes foncières, qu'elles soient agricoles, collectives, communautaires ou qu'il s'agisse de cessions onéreuses de terrains aux particuliers, toutes passent devant des commissions d'attribution foncière (CAF) présidées par le Préfet ou son représentant et la Direction des finances publiques. En tant que gestionnaire des terrains de l'État, l'avis de l'ONF est nécessairement requis.

De nombreux dispositifs juridiques d'attributions foncières spécifiques à la Guyane ont été prévus par le législateur. Ils offrent la possibilité d'obtenir des terres sous réserve de l'établissement d'équipements collectifs pour les Communes, d'une mise en valeur agricole pour les agriculteurs et d'en user traditionnellement (culture, chasse, pêche) pour les Communautés d'habitants.

13 CAF furent organisées en 2018. L'ONF, à ce titre, a traité 1068 dossiers présentés.

**AGIR
AU PLUS PRÈS
DES POPULATIONS
ET DES
TERRITOIRES**



L'ONF, UN ACTEUR AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ

p.72 L'activité d'arbre conseil

p.73 Les prestations biodiversité et analyse de la ressource



L'activité d'arbre conseil[©]

La visite de sécurité arboricole en milieu naturel, consiste en un contrôle visuel sanitaire et mécanique général des arbres, dans le but de vérifier l'état du patrimoine arboré et de détecter les arbres pouvant poser des problèmes pour la sécurité des usagers. L'ONF est le seul organisme habilité à conduire cette expertise en Guyane.

Lors de ces visites, sont inspectés les arbres situés sur les parkings, les cheminements d'accès aux aires d'accueil, les bordures de routes, les installations et mobiliers d'accueil, ainsi que les alentours directs de ces zones sur une profondeur égale à la hauteur dominante du peuplement environnant.

En 2018, 12 diagnostics ont été réalisés, sur le camp Canopée, sur des parcours d'accrobranche du Zoo de Guyane et à Kourou ou encore sur le sentier du Rorota et la piste de St Elie.

LE DIAGNOSTIC DES ARBRES

En cas de défauts importants constatés sur un arbre, ce dernier fait l'objet d'un diagnostic visuel individuel permettant d'identifier les défauts et de classer le sujet dans les catégories suivantes :

- **Abattage urgent** : arbre présentant des risques de rupture nécessitant un abattage dans les meilleurs délais.
- **Abattage préconisé** : arbre ne présentant pas de risque de rupture immédiat, mais dont l'abattage préventif est recommandé pour la sécurité du public ou la sauvegarde des aménagements.
- **Surveillance évolution** : arbre présentant des défauts susceptibles d'évoluer dans le temps et pouvant influencer la tenue mécanique : maintien de l'arbre sur pied avec suivi annuel de son évolution. Les arbres à abattre seront à chaque fois signalés sur le terrain par un n° d'ordre à la peinture.

En fonction des résultats de cette visite, des préconisations de gestion sont émises dans le but de pérenniser le patrimoine et d'assurer la sécurité des usagers.

Le rapport de visite est composé d'une description du peuplement, des préconisations de gestion qui en découlent (travaux de taille, abattage ...), des choix possibles avec indication sommaire des interventions nécessaires ainsi qu'une cartographie simplifiée permettant de localiser les arbres classés en surveillance et en abattage ainsi que les travaux de mise en sécurité à réaliser.

Le diagnostic ainsi formulé est valable à un moment donné, c'est une photographie de l'état sanitaire et mécanique, il est ensuite dépendant de tout ce que peuvent subir les arbres et induit une analyse de sa dangerosité le jour de l'étude. Pour cette raison la durée de validité du diagnostic est fixée à 1 an.

D'autres part ce dernier a également pour limite les possibilités de l'examen visuel à partir du sol, en particulier, le système racinaire enterré qui n'est pas visible et les lianes ou autres plantes cachant des défauts sur la structure de l'arbre. Le rapport est complété d'annexes contenant les plans simplifiés des sites ainsi que d'un glossaire permettant d'interpréter les annotations diverses des fiches individuelles de diagnostic.

UN OUTIL DE DIAGNOSTIC INTERNE : LE TOMOGRAPHE

Les dégradations internes du tronc des arbres ne sont pas toujours décelables et souvent difficilement quantifiables. Le tomographe est actuellement un des outils les plus performants pour **déterminer l'état interne des arbres et le risque de rupture**. Contrairement aux matériels usuellement utilisés, il ne nécessite pas de perçage, toujours dommageable à moyen terme pour l'arbre diagnostiqué.

Les prestations biodiversité et analyse de la ressource

LES EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES

• Dans le cadre du **projet de construction et d'exploitation d'une future installation de stockage de Déchets Non Dangereux (ISNDN), projet sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération du centre littoral (CACL)**, le bureau d'étude BIOTOPE, en charge du dossier d'expertise faune-flore, a confié à l'ONF la **réalisation de l'état initial de la flore du site**. La zone d'étude est située sur la commune de Macouria. Cette étude a pour but de caractériser et localiser les principaux habitats présents dans le périmètre du projet, de réaliser un inventaire des principales espèces végétales et d'évaluer les enjeux des habitats et de la flore notamment au regard des espèces protégées et/ou déterminantes ZNIEFF et des habitats patrimoniaux. L'étude a été coordonnée par la botaniste de l'ONF, Hélène Richard, accompagnée de Joseph Ateni, expert botaniste.

• **Des expertises au Mont Baduel des plantes pour de la revégétalisation** ont également eu lieu suite à une demande émanant de la Préfecture.



RENCONTRE AVEC ANTOINE MADOU, DIRECTEUR ASSOCIÉ DE VERSO-CONSULTING, PORTEUR DU PROJET MIA

Le projet Mia « Maillet Innovation Agroforesterie » est un projet d'agroforesterie porté par la société Maillet TP. C'est un projet de plantation d'agroforesterie qui consiste à planter du bois d'œuvre, du bois énergie, du café, du cacao et faire de l'arboriculture. Antoine Madou a fait appel à l'ONF, en tant que prestataire, pour apporter son expertise dans l'approvisionnement en bois, concernant le bois d'œuvre.

En quoi l'ONF a participé à ce projet ?

L'ONF est un partenaire très important. Mia s'est en effet construit avec l'ONF qui a, sur un certain nombre de points, apporté ses connaissances notamment des conseils techniques et juridiques. L'ONF a également porté une prestation de service permettant de définir les unités forestières exploitées au sein de la parcelle, dessiné les schémas de pistes et optimisé les flux de bois au sein de la parcelle.

Ce projet est en cours de développement depuis 2016. Il est aujourd'hui en attente d'attribution foncière mais le modèle est bouclé et prêt à démarrer en 2020. Le travail de prestation avec l'ONF a commencé en 2017. Une prestation technique et de service de bonne qualité accompagnée de conseils précieux ont permis au projet d'être lancé.

Pour diversifier la filière bois, la sylviculture est un modèle très intéressant.



L'ONF, UN ACTEUR QUI VALORISE LES SAVOIR-FAIRE TRADITIONNELS

p.76 Chantier des maisons Aluku

p.78 Un appui aux communautés amérindiennes

p.79 L'application Route de L'Art



Chantier des maisons Aluku

Dans les villages de Boniville et Loka de la commune de Papaïchton se trouvent des maisons caractéristiques du patrimoine bâti aluku. Menacées par le climat et le manque d'entretien, ces maisons nécessitent d'être rénovées.

La Mairie de Papaïchton, en partenariat avec le Parc amazonien de Guyane, a souhaité réhabiliter une partie de ces maisons. L'ONF a été sollicité afin que le chantier soit encadré par Joseph Ateni, expert charpentier au sein de l'ONF, et expert de ce savoir-faire traditionnel.

Le premier inventaire a été fait par Touine Kouata, élu de la commune de Papaïchton et agent du PAG, afin d'établir une sélection de maisons à rénover. Une vingtaine de maisons ont été sélectionnées.

En 2014, une médiatrice culturelle intervient afin de réaliser un travail d'enquête avec les propriétaires des maisons, les capitaines, pour voir avec eux ce qui se devait d'être préservé sur ces bâtisses. De nombreux échanges ont eu lieu afin de mieux comprendre

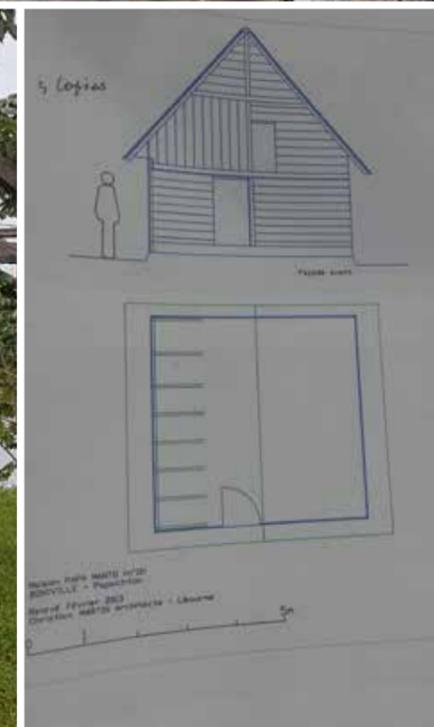
ce patrimoine et de rassembler un corpus d'informations sur les techniques de construction et les matériaux à utiliser. Ces échanges ont donné lieu à un rapport sur le recensement de chaque maison, où l'on y retrouve l'état des maisons, l'urgence de la rénovation, la personne référente, etc.

Les objectifs de ce projet :

- La conservation de ce patrimoine
- La mise en place d'un circuit touristique.

En 2015 commence une phase plus opérationnelle avec une discussion autour de 6 maisons à prioriser soit pour leur valeur patrimoniale, soit pour le niveau de dégradation. Le travail de rénovation a débuté en 2017.

La première maison entièrement rénovée a vu le jour en 2018 et le chantier sur deux maisons supplémentaires a été lancé cette même année.



Joseph Ateni et les ouvriers travaillant sur une des maisons en rénovation



Un appui aux communautés autochtones

Dans le cadre de la MIG-DOM, l'ONF assure un accompagnement des communautés d'habitants pour qu'elles puissent continuer à exercer leurs droits d'usage, dans le respect des traditions et le souci d'une gestion durable des forêts concernées.

- L'ONF a participé à l'étude d'accompagnement pour l'établissement du périmètre de ZDUC des 2 communautés d'Iracoubo (Bellevue et Organabo). Cette étude portée par l'Association Graine avec l'appui de l'ONF sur la production cartographique a été présentée au sous-préfet des communes de l'intérieur.

- Les communautés Palikur de Macouria et de Saint-Georges de l'Oyapock ont sollicité un appui de l'ONF concernant la recherche de futures terres agricoles ou la fourniture de feuilles de palmiers pour la couverture des carbetts traditionnels. Des échanges réguliers ont lieu que ce soit aux différents villages ou sur le terrain.

- Un appui à la communauté Arawack du village de Sainte-Rose de Lima a été réalisé pour la délimitation sur le terrain de leur concession de droits d'usage.

- L'ONF a aussi apporté un appui pour un projet touristique en marge de la ZDUC bushinengue, entre Saint-Laurent et Apatou

D'autres appuis ont été apportés au cours de l'année sur différents sujets.



RENCONTRE AVEC CLAUDETTE LABONTE REPRESENTANTE DE LA FÉDÉRATION PARIKWENEH

Qu'est ce que la fédération Parikweneh ?

Cette fédération a été mise en place suite au souhait de la population palikur d'être représentée. Il y a deux ans, la fédération Parikweneh a été créée de Macouria jusqu'à Saint-Georges de l'Oyapock. Elle représente aujourd'hui 7 villages amérindiens.

Vous collaborez avec l'ONF sur quel type de sujet ?

On collabore avec l'ONF sur différentes problématiques. La mairie de Saint-Georges de l'Oyapock a décidé de placer la communauté de Saint-Georges dans des lotissements.

La fédération Parikweneh demande donc une délimitation des terres pour avoir une grande ZDUC (zone de droits d'usage collectifs) pour les 3 villages : Espérance 1,2 et 3 palétuviers. L'ONF apporte son soutien dans la délimitation.

Lorsque l'on a fait appel à l'ONF, ils nous ont toujours aidés. Le village Kamuyeneh [Macouria] a une ZDUC mais de nombreux problèmes sont rencontrés avec les communautés haïtiennes qui s'installent sur celle-ci. L'ONF vient en aide à la communauté face aux abattis plantés par les haïtiens. L'ONF intervient également souvent sur l'histoire de charbonnières : ils nous ont aidé pour rétablir l'ordre et cela a calmé les choses.

Comment se passe cette collaboration ?

Les agents de l'ONF sont à l'écoute. Cela s'est prouvé à de nombreuses reprises sur les zones de conflits où l'ONF vient en appui.

Grâce à eux, on peut résoudre quelques conflits notamment grâce au travail de cartographie fait sur le village. On communique bien avec l'ONF mais on aimerait davantage d'échanges afin de bien comprendre la gestion durable des forêts.

La communauté autochtone devrait se trouver dans toutes les commissions foncières mais elle ne se retrouve aujourd'hui que dans les mines.

Que pensez-vous de la certification PEFC ?

La certification PEFC est une avancée pour les communautés autochtones qui montre les droits et le respect des peuples autochtones.

L'application Route de l'Art

Dans la continuité du projet de la Route de l'art, parcours artistique et touristique à la rencontre des artisans de l'ouest guyanais, **une application mobile a été développée et mise en téléchargement** gratuitement sur google et apple store depuis décembre 2018.

Elle a été conçue et réalisée par l'ONF et l'association Chercheurs d'art, et a bénéficié du soutien financier de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) à travers le Fond social européen (FSE) et de la Direction des affaires culturelles de Guyane.

Cette application mobile vient compléter une signalétique de bord de route et un guide, en permettant de géolocaliser facilement les artistes et artisans de la Route. Des informations pratiques permettent aux visiteurs de préparer leur trajet et leur rencontre avec les artisans.



RENCONTRE AVEC KAFÉ BÉTIAN ARTISTE DE LA ROUTE DE L'ART



Kafé Bétian réalise des bijoux, des bancs, des rames et couteaux décoratifs. Il a également participé au projet Forest Art qui a réuni en 2017 plusieurs artistes sur le sentier des Malgaches, à Saint-Laurent.

Qu'est ce que le projet de la Route de l'art vous a apporté ?

En 2014, M. Lacaille est venu me demander si le projet de la Route de l'art m'intéressait.

C'est un projet qui pouvait me rapporter de l'argent et de la reconnaissance. En effet, le tourisme guyanais ne marche pas bien.

Au niveau de la vente, cela n'a pas trop changé mais au niveau de la reconnaissance, je pense que c'est plutôt positif.



RENCONTRE AVEC PATRICK LACAISSE DE L'ASSOCIATION CHERCHEURS D'ART



Patrick Lacaille est chargé de mission pour l'association Chercheurs d'art et responsable artistique du Centre d'art de Mana (CARMA), géré par l'association Chercheurs d'art.

Parlez-nous du projet de la Route de l'art

Le projet de la Route de l'art date de 2000. C'est un vieux projet qui a commencé à murir en 2000. L'idée de la Route de l'art avec un guide, un marquage, un catalogue est arrivée en 2000 mais le projet sera porté seulement 10 ans après par l'ONF. On est tombé sur Sylvétude [bureau d'étude de l'ONF] qui a bien voulu porter le projet. Le livre a donc commencé en 2010. En 2014, on inaugure le livre officiellement. Et la Route est officiellement ouverte en 2016 car on a attendu longtemps la signalétique.

C'est une vraie reconnaissance qui s'est mise en place. Environ 150 artisans font partie du projet. Toutes les personnes qui sont au bord de route étaient très intéressées. La dernière opération fut l'appli-mobile avec Manon Lermurier avec sa sortie officielle en septembre 2018.

On a une bonne collaboration avec l'ONF. Sans l'ONF, on n'aurait pas pu mettre en place la Route de l'art. C'est un vrai partenariat. L'ONF porte le projet et CARMA est prestataire.

L'ONF, UN ACTEUR QUI FAVORISE L'ACCUEIL DU PUBLIC

p.82 Les travaux liés à l'écotourisme
pour nos partenaires et clients

p.83 L'accueil du public en forêt

p.85 Soutien auprès des écoles

p.86 Soutien auprès des associations sportives

p.87 Les grandes actualités éditoriales



Les Travaux liés à l'écotourisme pour nos partenaires et clients

LES SENTIERS DE LA MONTAGNE DES SINGES, EBÈNE ET CLUSIA : UNE CONVENTION ANNUELLE AVEC LE CNES/CSG

Dans le cadre de cette convention, l'entretien et les travaux concernant la réhabilitation des sentiers du domaine du CNES/CSG sont confiés à l'ONF.

Ainsi, en 2018, le CSG a confié à l'ONF l'ouverture d'un sentier pédestre autour de la zone de loisirs du Golf.

DIAGNOSTIC DU SENTIER ET DES AIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC DES CHUTES VOLTAIRES

L'ONF a réalisé une étude préliminaire au réaménagement du sentier et du site des cascades Voltaire à Saint-Laurent du Maroni, inscrit au PDIPR, pour le compte de la Collectivité territoriale de Guyane (CTG). Cette étude visait à analyser l'existant et identifier les aménagements à réaliser pour la sécurité des usagers et leur agrément, à prévoir dans le cadre d'un prochain marché de travaux.

SENTIER DE LA VOIE FERRÉE DE SAINT-ELIE

Dans le cadre du développement de l'offre touristique et d'accueil du public sur la commune de Saint-Elie, un sentier pédestre a été ouvert sur 10 km de la crique Petit Foucault (aire d'accueil du public aménagée en 2017, proche du bourg de Saint-Elie) à une ancienne voie ferrée de la commune.

LE DÉPLOIEMENT DES ÉCO-COMPTEURS SUR LES SENTIERS

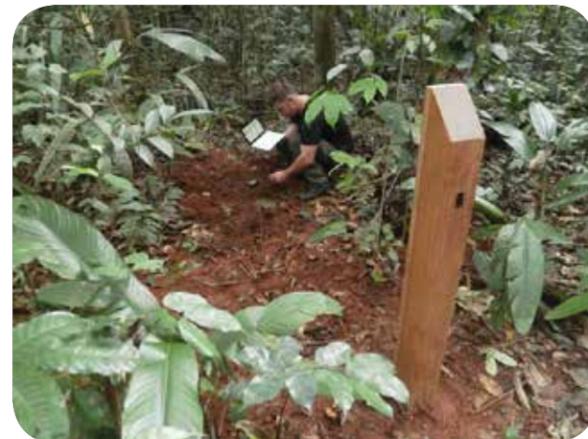
Plusieurs éco-compteurs ont été installés à l'entrée de certains sentiers de Guyane, permettant aux gestionnaires des dits sentiers d'en savoir plus sur leur fréquentation ainsi que les jours d'affluence. L'ONF a donc travaillé avec le Conservatoire du littoral, le CNES/CSG et la CTG à l'installation et aux traitements des données de ces éco-compteurs.

RÉALISATION DES VISUELS DES PANNEAUX DU SENTIER SOULA-GOBAYA À MARIPASOULA

Le pôle édition de l'ONF a réalisé 7 visuels de panneaux pédagogiques abordant l'histoire des différentes communautés amérindiennes et bushinengués autour de Maripasoula, ainsi qu'un panneau d'accueil, installés sur le sentier Soula-Gobaya, pour le compte de l'Office du tourisme de Maripasoula. Les illustrations ont été réalisées par l'illustrateur Olivier Copain.



Dégagement du sentier de la voie ferrée à Saint-Elie



Relevé de données sur la fréquentation d'un sentier à partir d'un éco-compteur



Panneau pédagogique sur le sentier Soula-Gobaya à Maripasoula

L'accueil du public en forêt



Panneau pédagogique sur l'Inselberg du sentier de la Savane-roche Virginie

L'accueil du public en forêt fait partie des missions de l'ONF. Il se traduit par des aménagements touristiques en forêt et des actions de sensibilisation du public aux milieux naturels.

INSTALLATION D'UNE SIGNALÉTIQUE EN FORÊT DES MALGACHES

Pour faciliter le repérage des différents parcours en forêt des Malgaches à Saint-Laurent du Maroni, des panneaux de signalisation ont été installés à différents croisements. Une signalétique spécifique, composée de sections de bois peints, a aussi été posée pour baliser les parcours du Forest Art.

PARCOURS MULTIMÉDIA FOREST ART SUR L'APPLICATION MOBILE GUYANE DÉCOUVERTES

Dans le cadre du projet de parcours artistique Forest art, un parcours multimédia a été développé et publié sur l'application mobile Guyane découvertes. Ce parcours, avec géolocalisation d'œuvres d'art et vidéos des artistes en cours de création, est disponible gratuitement en téléchargement sur Apple et Google store. Ce projet d'application a été soutenu financièrement par le fond européen FEADER/LEADER.

L'ENTRETIEN DE SENTIERS

Les ouvriers de l'Unité de production de l'ONF entretiennent le sentier de la Savane-roche Virginie, sur la commune de Régina-Kaw, 3 à 4 fois par an, ainsi que le sentier du Molokoï, sur la commune de Roura, proche de Cacao.

RENCONTRE AVEC DES TOURISTES SUR LE SENTIER DE LA SAVANE-ROCHE VIRGINIE

Que pensez-vous du sentier ?

- Le sentier est clair et bien indiqué, on ne peut pas se perdre.
- Les panneaux explicatifs sont un plus pour le sentier.
- C'est un beau sentier, bien aménagé et facilement accessible.
- Les pontons permettent de ne pas se mouiller
- L'ONF a une bonne vision globale de la forêt.

LES VISITES EN FORÊT

Tout au long de l'année, l'ONF organise ou co-organise des visites guidées à destination du grand public et des scolaires.

Sur le domaine du CNES / CSG

Le CSG organise des visites guidées sur le sentier des savanes, encadrées par un agent de l'ONF. Ponctuellement des visites ont lieu sur le sentier de la Montagne des singes, à Kourou.

Sur l'année 2018 ont été organisées :

- **18 visites diurnes** destinées au grand public avec en moyenne 18-19 personnes par groupe.
- **3 visites nocturnes** destinées au grand public avec 20 participants par groupe.
- **3 visites diurnes scolaires** avec 25-30 élèves et professeurs par groupe.

Fréquentation totale : environ 480 personnes dont 81 scolaires.

Autour de Saint-Laurent du Maroni

L'ONF propose un cycle de visites guidées annuelles sur différents circuits autour de Saint-Laurent du Maroni, 1 fois par mois.

En 2018 se sont déroulées :

- **13 visites guidées** grand public dont 2 à la carte et une à titre gratuit (réseau de botanistes de l'Ouest guyanais).

Fréquentation totale : 140 personnes au total.

Visites et animations thématiques

Au cours de l'année, des visites supplémentaires sont organisées dans le cadre d'événements nationaux et régionaux et de partenariats.

En 2018, se sont déroulées :

- **7 visites** et animations dont **4 scolaires**.



RENCONTRE AVEC THOMAS SAUNIER, GUIDE NATURE ET GÉRANT DU CAMP CARIACOU

Le camp Cariacou est un camp écotouristique créé en 2002. Comme l'ensemble des camps touristiques sur le domaine géré par l'ONF, un contrat d'occupation commerciale à été signé entre le prestataire et l'ONF pour l'obtention d'une COPAC (Concession d'occupation précaire pour activités commerciales), permettant au prestataire de développer son activité.

Quel type de public accueillez-vous ?

Familles, tous types d'âge.

Tout au long du séjour, il y a des activités découvertes qui sont proposées passant des balades à pied, du canoé, de la pirogue, de la cueillette (en fonction des saisons), vanneries ...

Le but est de montrer ce qu'on peut trouver en Guyane, de présenter le fonctionnement, la dynamique, la fragilité et la richesse de la forêt. Les balades sont donc encadrées par un guide mais il y a également des balades en autonomie.

Quel est votre lien avec l'ONF ?

On paie une redevance pour le foncier [contrat d'occupation foncière pour une COPAC]. Une visite à lieu pour voir l'installation, voir si on respecte le cahier des charges, voir également comment cela se passe au niveau de la chasse, etc.

Nous sommes « les yeux de l'ONF et l'ONCFS » du site. D'un point de vue plus général sur le tourisme, on aimerait pouvoir développer le partenariat. On aimerait être plus privilégié pour avoir accès à certains secteurs, à des zones accessibles par les pistes pour permettre le développement du secteur tourisme.

Nos relations avec l'ONF sont intéressantes sur la formation botanique essentiellement.

Soutien auprès des écoles

L'ONF PARTENAIRE DE L'OPÉRATION « LA FORÊT S'INVITE À L'ÉCOLE »

Cette opération nationale propose à des porteurs de projets pédagogiques autour de l'environnement, des interventions d'agents de l'ONF auprès des scolaires sur différentes thématiques.

En 2018, l'ONF est intervenu auprès du collège de Saint-Georges de l'Oyapock, avec une visite en forêt sur un site d'exploitation forestière, et auprès de la Maison familiale rurale de Régina, avec une présentation et des échanges autour des activités et métiers en forêt.



RENCONTRE AVEC DAVID GUILLEREZ PROFESSEUR D'EPS AU COLLÈGE G. HOLDER



Une convention est signée chaque année entre l'ONF et le rectorat, pour l'organisation de courses d'orientation sur le site de l'ONF à Montabo, dans le cadre des cours d'EPS.

M. Guillerez, professeur d'EPS au collège Gérard Holder, est coordinateur de ces courses d'orientation, depuis 2014. Son rôle est de réunir les collègues pour mettre en place le site : l'installation des balises en début d'année scolaire et leurs retraits à la fin de l'année. Sa principale mission est de veiller au maintien du site en état.

Qu'organisez-vous sur le site de Montabo ?

Sur le site de l'ONF a été fait un RAID multisports, des courses d'orientation au sein des cours d'EPS, des stages de formation pour adultes et des stages de formation avec la fédération Sport pour tous.

Ce site est donc un enjeu d'installations sportives.

Pour les courses d'orientation, on est présent 6 demi-journées jusqu'aux vacances de Pâques. Par demi-journée, on a 2 créneaux avec 2 classes maximum du même établissement.

80 enfants le matin et 80 enfants l'après-midi.

1000 élèves viennent utiliser le site pour les cours d'EPS. Lors du Raid, une centaine d'enfants sont présents.

Le site, en l'état actuel, est ouvert depuis 2011. Les cartes pour les courses d'orientation ont été affinées en 2014-2015. On va également sur Vidal avec la classe de troisième.

L'initiation à la course d'orientation se fait en sixième. En quatrième, on organise des sorties de pleine nature à Montabo et en troisième, des sorties stage sur Vidal.

Un plaisir pour les enfants de sortir dehors.

Comment se déroule le partenariat avec l'ONF ?

Le partenariat fonctionne très bien. On est avec l'ONF depuis plus de 8 ans. L'ONF [site de Montabo] est hyper bien placé. On est très content, on a beaucoup de chance d'avoir un site exceptionnel urbain/pleine nature qui soit à proximité, bien desservi, relativement varié (relief), bien délimité dans l'espace et en toute sécurité.

La relation avec l'ONF est parfaite. On commence à se connaître. C'est un site peu fréquenté du grand public qui permet de montrer aux enfants la forêt et de leur faire découvrir l'ONF. C'est un partenariat à continuer.

Soutien auprès des associations sportives



RENCONTRE AVEC STEEVE STANISLAS, PRÉSIDENT DE RMB BIKE

Le grand prix des forêts est un événement sportif autour du VTT. Une édition a eu lieu en 2017 et une seconde en 2018. Cette dernière s'est déroulée en décembre 2018 sur le site de l'ONF à Montabo. Le parcours a été tracé en collaboration avec l'ONF.

Pourquoi le site de Montabo est idéal ?

Il est à la périphérie de Cayenne, il y a énormément de vététistes qui cherchent des endroits où pratiquer. Le site est sécurisé, c'est un lieu fermé et la forêt est omniprésente. Les vététistes adorent rouler sur des éléments naturels. C'est un site idéal : véritable terrain de jeux pour les compétiteurs. On peut l'aménager de différentes façons. On est satisfait de la collaboration. On souhaite continuer et multiplier ce genre d'événements. Des randonnées sont également organisées sur le secteur de Risquetout notamment en 2017. Sur le territoire de Saint-Elie, un grand raid nature a aussi été organisé sur 3 jours en novembre 2018.



Les grandes actualités éditoriales

SORTIE DU CATALOGUE BOIS ET AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES

Le catalogue *Mobilier bois et aménagements touristiques en Guyane* est disponible depuis avril 2018.

Il présente l'offre de prestations et le mobilier bois «conception ONF».

Une partie reprend différentes réalisations de l'ONF sur la Guyane, de la création et balisage d'un sentier de randonnée jusqu'à l'aménagement d'un site de baignade ou de nuitée avec infrastructures.

Le catalogue est téléchargeable sur le site Internet de l'ONF Guyane
<http://www.onf.fr/redirect?oid=6390>



LE LANCEMENT DE LA PAGE FACEBOOK DE L'ONF GUYANE

Depuis mars 2018, une communauté de «followers» suit l'actualité de l'ONF Guyane et peut consulter des informations variées sur la forêt guyanaise et ce qui s'y passe.

Le démarrage s'est fait en douceur mais la communauté s'agrandit de jour en jour.

COOPÉRATION SUR LE PLATEAU DES GUYANES

Le programme Ecoseo



RENCONTRE AVEC CLÉMENT VILLIEN, CHARGÉ DU PROGRAMME FORÊT À WWF, COORDINATEUR DU PROJET ECOSEO



Clément Villien travaille également sur la certification FSC et sur les questions minières.

Le projet ECOSEO est un projet construit en 2017-2018 dont l'objectif est la mise en place d'un observatoire des services écosystémiques sur le plateau des Guyanes.

Pourquoi un projet sur le plateau des Guyanes ?

Le plateau des Guyanes constitue un des plus grands massifs de forêt tropicale humide encore quasi intact au monde. Il représente un immense réservoir de carbone, de biodiversité et possède un riche héritage culturel. La population et certains secteurs économiques dépendent en grande partie de ressources provenant des écosystèmes.

Un développement socio-économique durable dans la région se doit ainsi de prendre en compte et préserver les bénéfices

apportés par la nature : les « services écosystémiques ». Mal connus et souvent sous-évalués, ces services sont aujourd'hui peu intégrés aux décisions.

Par leur appartenance au plateau des Guyanes, les quatre pays et territoires que sont le Guyana, le Suriname, la Guyane et l'État de l'Amapá au Brésil, rencontrent des défis similaires dans la préservation des écosystèmes et de leur « capital naturel ». Pour les relever, une approche régionale s'impose.

Quels sont les participants de ce projet ?

Dès le début du projet en 2017, l'ONF, SEMA, WWF France, WWF Guyane et l'Université de Hanover ont signé un accord. Cofinancé par l'UE via le Programme de Coopération Interreg Amazonie (PCIA) et l'Office de l'Eau de Guyane, ce projet est coordonné par le WWF France (bureau de Guyane) et s'appuie sur les partenaires des quatre territoires, dans la continuité de projets de coopération précédents (REDD + for the Guiana shield, Guiana Shield Facility).

Quel est l'objectif du projet ?

L'objectif est d'identifier et valoriser les services écosystémiques à l'échelle du plateau des Guyanes afin de mettre en avant l'évolution du capital naturel des pays et régions du plateau des Guyanes. Pour cela, on mesure l'ensemble des paramètres de santé de l'écosystème. Cela nous donne un indicateur de santé du plateau des Guyanes. La fin du projet est prévue en Juin 2020.

Comment se passe la collaboration avec l'ONF ?

La collaboration avec l'ONF se passe très bien, bons échanges. Le recrutement d'un VSC [volontaire en service civique] va aider. Merci à l'ONF d'avoir appuyé le siège de métropole pour avoir un VSC sur le projet.

LES GRANDS ÉVÉNEMENTS 2018 EN IMAGES



Animation sur la reconnaissance de graines de palmiers, pour la Fête des palmiers à Régina.



Rencontre avec le public cayennais lors de la Fête nationale du 14 juillet, sur la place des Palmistes.



Échanges autour de la gestion et l'exploitation forestière et atelier de dessins pour les enfants, pour le salon Green days, à Rémire-Montjoly.



Visite de Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique, sur la Réserve naturelle nationale du Mont Grand Matoury, co-gérée par l'ONF.



Présentation des activités d'accueil du public en forêt, exposition de graines et animation lors du Salon du tourisme et des loisirs de la Guyane, à Matoury.



Célébration des 50 ans du BAFOG (Bureau agricole et forestier de l'ouest guyanais) et hommage à l'ingénieur forestier Marc Gazel, en périphérie de Saint-Laurent du Maroni.

Mais aussi participation à la **Fête de la nature** (visite en forêt d'une montagne couronnée en partenariat avec l'INRAP), aux **Journées européennes du patrimoine** (découverte des essences forestières du parc du Centre d'archéologie amérindienne de Kourou), à la **Journée de la sécurité intérieure** au Family Plaza à Matoury, au **Salon bois et BTP de Guyane** au lycée de Balata à Matoury et interventions auprès de scolaires lors de **forums et rencontres métier**.



Office National des Forêts

Office national des forêts
Direction territoriale de Guyane
541 Route de Montabo
97300 Cayenne

Retrouvez nous sur :

 onf.fr/guyane

et sur la page Facebook :

 **ONF Guyane**